



**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL**
AU 31 DECEMBRE

2022



BIO SYNEX SA

22 Boulevard Sébastien Brant - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN • Tél : +33 3 88 77 57 21 • Fax :
+33 3 59 81 21 74 SA au capital de 1.025.258,00 • RCS : 481 075 703 - APE 2120Z • Lieu de juridiction :
STRASBOURG

TABLE DES MATIERES

1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2022	6
1.2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022	7
1.3	Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2022	7
2	RAPPORT DE GESTION	8
2.1	Information sur la vie économique du Groupe	8
2.1.1	Organigramme du groupe BIOSYNEX	8
2.1.2	Description des faits marquants de l'exercice	8
2.1.2.1	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	8
2.1.2.2	Éléments juridiques	9
2.1.2.3	Filiales et participations	10
2.1.2.4	Analyse de l'évolution des affaires du Groupe	13
2.1.2.5	Activité en matière de recherche et développement	13
2.1.2.6	Succursales	13
2.1.3	Evènements postérieurs à la clôture	14
2.1.3.1	Éléments juridiques	14
2.1.3.2	Prise de participation et de contrôle	14
2.1.3.3	Autre évènement postérieur à la clôture	15
2.1.4	Principaux risques et incertitudes	15
2.1.4.1	Présentation des risques liés aux activités du Groupe	15
2.1.4.2	Dépendance liée aux produits relatifs à la Covid-19	15
2.1.4.3	Impact de la situation en Ukraine	15
2.1.4.4	Risques liés à l'internationalisation	16
2.1.4.5	Risques liés à l'intégration des acquisitions	16
2.1.5	Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir	16
2.2	Informations financières de la Société	17
2.2.1	Résultats économiques et financiers de la Société	17
2.2.2	Proposition d'affectation du résultat de la Société	17
2.2.3	Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société	18
2.2.4	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	18
2.2.5	Evolution du capital social de la Société sur l'exercice	18
2.2.6	Délais de paiement clients et fournisseurs	19
2.2.7	Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société	19
2.2.8	Prêt inter-entreprises	19
2.3	Organes d'administration	20
2.3.1	Le Conseil d'administration	20
2.3.1.1	Composition	20
2.3.1.2	Rémunération des administrateurs	20
2.3.2	La Direction	21
2.3.3	Mandat des Commissaires aux comptes	21
2.3.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	21
2.4	Informations relatives aux titres de la Société	21
2.4.1	Actionnariat	21

2.4.2	Informations relatives aux instruments dilutifs	22
2.4.2.1	Attribution d'actions gratuites	22
2.4.3	Franchissement de seuil	23
2.4.4	Actionnariat des salariés	23
2.4.5	Opérations par la Société sur ses propres titres	23
2.4.6	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	23
2.4.7	Autocontrôle	23
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	24
3.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	24
3.2	Conventions réglementées	26
3.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	28
3.4	Modalité d'exercice de la direction générale	28
4	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	29
4.1	Evénements significatifs de l'exercice	29
4.2	Référentiel comptable	29
4.3	Principes et méthodes comptables	29
4.3.1	Périmètre de consolidation	29
4.3.2	Modalités de consolidation	30
4.3.3	Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation	31
4.3.4	Immobilisations incorporelles et corporelles	33
4.3.4.1	Immobilisations incorporelles	33
4.3.4.2	Immobilisations corporelles	34
4.3.5	Contrats de location-financement	35
4.3.6	Immobilisations financières	35
4.3.7	Stocks	35
4.3.8	Créances et dettes	36
4.3.9	Prise en compte des impôts différés	36
4.3.10	Intégration fiscale	36
4.3.11	Provisions pour risques et charges	36
4.3.12	Subvention d'investissement	36
4.3.13	Engagements de retraite et prestations assimilées	36
4.3.14	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	36
4.3.15	Résultats par action	37
4.3.16	Résultats dilués par action	37
4.4	Changements comptables	37
4.5	Variations de périmètre	37
4.6	Changements de méthodes de consolidation	38
4.7	Ecarts d'acquisition	38
4.8	Immobilisations incorporelles	39
4.9	Immobilisations corporelles	39
4.10	Immobilisations financières	40
4.11	Titres mis en équivalence	40
4.12	Stocks	40
4.13	Clients et comptes rattachés	40
4.14	Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation	41
4.15	Impôts différés	41

4.16	Variation des Capitaux propres	42
4.17	Provisions pour risques et charges	42
4.18	Emprunts et dettes financières	42
4.19	Echéancier des emprunts et dettes financières	43
4.20	Fournisseurs	43
4.21	Autres dettes et comptes de régularisation	43
4.22	Engagements hors bilan	44
4.23	Informations sectorielles et géographiques	46
4.24	Effectif	46
4.25	Résultat financier	46
4.26	Résultat exceptionnel	47
4.27	Charges d'impôt et preuve d'impôt	48
4.28	Honoraires des commissaires aux comptes	48
4.29	Transactions avec les parties liées	48
4.30	Evénements postérieurs à la clôture	49
5	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	51
5.1	Bilan	51
5.2	Bilan (suite)	52
5.3	Compte de résultat	53
5.4	Faits caractéristiques de l'exercice	54
5.5	Evénements postérieurs à la clôture	56
5.6	Principes, règles et méthodes comptables	57
5.6.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	58
5.6.2	Immobilisations financières	59
5.6.3	Stocks	59
5.6.4	Créances	60
5.6.5	Opérations libellées en monnaies étrangères	60
5.6.6	Provisions	60
5.6.7	Indemnités de départ à la retraite	60
5.6.8	Notion de résultat courant et exceptionnel	61
5.6.9	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	61
5.7	Autres informations	61
5.7.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	61
5.7.2	Immobilisations	62
5.7.3	Amortissements	63
5.7.4	Provisions	64
5.7.5	Etat des créances	65
5.7.6	Etat des Dettes	65
5.7.7	Frais d'établissement	66
5.7.8	Frais de recherche appliquée et de développement	66
5.7.9	Fonds commercial	67
5.7.10	Détail des produits et avoirs à recevoir	68
5.7.11	Détail des charges à payer et avoirs à établir	69
5.7.12	Détail des charges et produits constatés d'avance	70
5.7.13	Détail des charges et produits financiers	70
5.7.14	Détail des charges et produits exceptionnels	71
5.7.15	Composition du capital social	72

5.7.16	Ventilation du chiffre d'affaires net	72
5.7.17	Crédit-bail mobilier	72
5.7.18	Engagements financiers	73
5.7.19	Dettes garanties par des suretés réelles	74
5.7.20	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	75
5.7.21	Rémunération des dirigeants	75
5.7.22	Effectif moyen	76
5.7.23	Liste des filiales et participations	76
5.7.24	Variation des capitaux propres	77
5.7.25	Détail des capitaux propres au 31/12/2022 :	77
5.7.26	Parties liées	78
6	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	79
6.1	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	79
6.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	82
6.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	85
7	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	90
8	INFORMATIONS GENERALES	90
8.1	Carnet de l'actionnaire	90
8.2	Contact	90

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2022

Bilan consolidé Présenté en Euros								
ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	Note	31/12/2022	31/12/2021	
Total Actif immobilisé				Capitaux propres				
Immobilisations incorporelles nettes	4.8	86 857 810	52 133 539	Capital social	4.16	1 025 258	1 113 534	
dont écart d'acquisition (*)	4.7	60 911 561	46 239 811	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4.16	25 595 978	47 273 820	
Immobilisations corporelles nettes	4.9	8 736 352	5 264 522	Réserves et résultats consolidés	4.16	135 908 216	119 417 865	
Immobilisations financières	4.10	3 566 321	12 770 436	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex		162 529 452	167 805 219	
Titres mis en équivalence		1 571 164	-	Intérêts minoritaires		4 366 989		
TOTAL I		100 731 646	70 168 497	TOTAL I		166 896 441	167 805 219	
				Total Autres fonds propres				
				Avances conditionnées		2 082 321	1 753 395	
				TOTAL II		2 082 321	1 753 395	
Total Actif Circulant				Provisions pour risques et charges				
Stocks	4.12	37 673 819	31 152 122	Provisions pour risques & charges	4.17	6 348 704	2 938 303	
Créances clients et comptes rattachés	4.13	14 700 414	25 266 948	TOTAL III		6 348 704	2 938 303	
Autres créances	4.14	18 863 504	9 406 245					
Impôts différés	4.15	1 199 064	918 335	Dettes				
Valeurs mobilières de placement		-	-	Dettes financières	4.18	52 077 132	35 310 984	
Disponibilités		87 172 108	132 032 357	Emprunt obligataire convertible				
Total II		159 608 910	198 776 006	Fournisseurs et comptes rattachés	4.20	14 988 281	18 728 681	
				Dettes fiscales et sociales		9 377 022	28 027 989	
				Autres dettes	4.21	8 570 656	14 379 932	
				TOTAL IV		85 013 090	96 447 586	
ACTIF I à II		260 340 556	268 944 503	TOTAL PASSIF I à IV		260 340 556	268 944 503	

1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Euros)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	du 01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	196 586 543	382 532 752
Autres produits d'exploitation	9 945 474	(1 090 000)
Achats consommés	94 261 253	176 118 784
Charges de personnel	21 436 995	17 248 001
Autres charges d'exploitation	34 180 737	38 606 796
Impôts et taxes	1 402 306	2 202 598
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 646 967	6 612 515
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	44 603 760	140 654 059
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	5 721 000	-
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	38 882 760	140 654 059
Charges et produits financiers	(3 147 451)	8 247
Charges et produits exceptionnels	(5 932 579)	(1 041 819)
Impôts sur le résultat	8 571 267	32 937 351
Résultat net des entreprises intégrées	21 231 463	106 683 136
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(5 574 290)	(2 678 685)
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 613 518	104 004 451
Dont		
Résultat net (Part du groupe)	15 657 173	104 004 451
Intérêts minoritaires	(43 655)	
Résultat par action	1,53	10,08
Résultat dilué par action	1,52	10,01

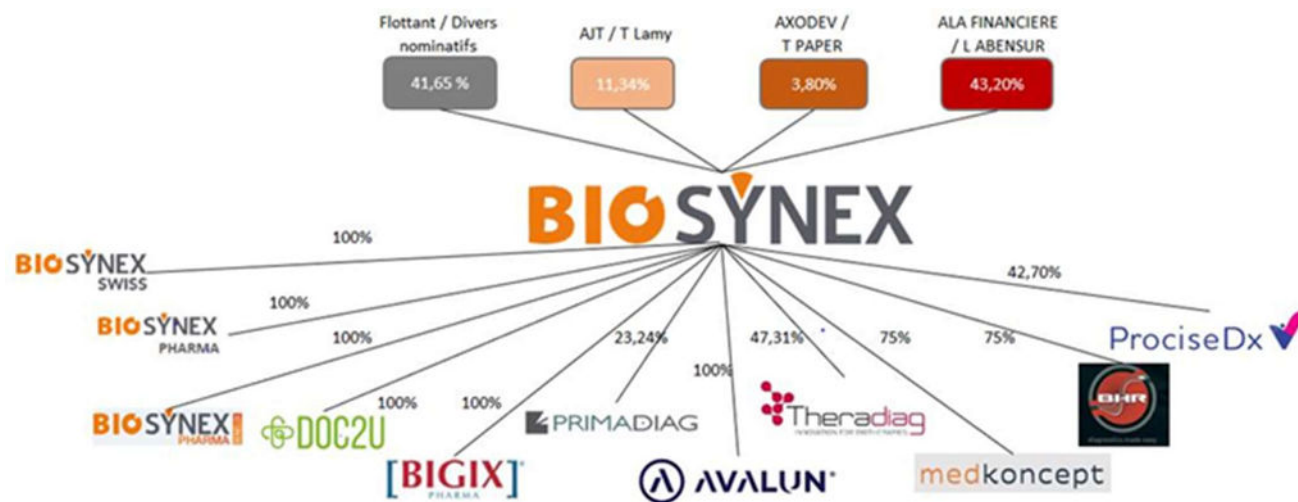
1.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2022

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	15 613 518	106 683 136
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	26 937 973	2 038 990
- Variation des impôts différés	(337 650)	504 225
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(7 564)	30 866
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	42 206 277	109 257 217
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(37 260 817)	577 576
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 945 460	109 834 793
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(30 080 085)	(19 015 387)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	51 832	42 179
Variation du fonds de garantie factor	616 956	969 889
Subvention d'investissement reçues	69 000	
Incidence des variations de périmètre	(9 739 698)	(10 958 187)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(39 081 996)	(28 961 506)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	(20 443 412)	(1 935 604)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire		19 426 148
Variation actions propres / Rachat d'actions	(1 731 539)	(20 082 003)
Cession d'actions en auto contrôle		
Apports / Retraits de compte courant d'associés		
Emissions d'emprunts	17 655 392	24 246 642
Remboursements d'emprunts	(5 565 824)	(7 416 534)
Ecart de conversion	(728 530)	157 762
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(10 813 913)	14 396 411
VARIATION DE TRESORERIE	(44 950 449)	95 269 698
Trésorerie d'ouverture	132 105 853	36 836 155
Trésorerie de clôture	87 155 404	132 105 853

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 Information sur la vie économique du Groupe

2.1.1 Organigramme du groupe BIOSYNEX



2.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

2.1.2.1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Baisse du chiffre d'affaires 2022 cohérente avec la décrue de l'activité Covid-19

BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 196,6 M€, soit une diminution de 49% par rapport à l'exercice précédent. Ce repli anticipé s'explique uniquement par le reflux mondial de la pandémie en 2022 qui a considérablement réduit les besoins de tests que ce soit en laboratoires ou en pharmacies. Les ventes de Tests de Diagnostic Rapide et d'autotests SARS-COV-2 avaient permis à BIOSYNEX au cours des exercices 2020 à 2022 de devenir un leader européen dans ces domaines et d'afficher une croissance exceptionnelle sur ces périodes.

En parallèle, le Groupe a développé, grâce à des acquisitions ciblées et à de nouvelles offres, des relais de croissance pour ses deux Divisions. Le chiffre d'affaires hors Covid-19 affiche 55,7 M€ en 2022 contre 40,3 M€ en 2021, soit une hausse de 38%.

Au plan géographique, l'activité à l'international représente 76,4 M€ soit 39% de l'activité totale du Groupe.

Rentabilité fortement impactée par la décroissance de l'activité

Dans un contexte de fort reflux de son chiffre d'affaires, le Groupe s'est attaché à préserver ses marges grâce à une bonne gestion de son Mix Produits. La Marge Brute s'élève ainsi à 101,6 M€, faisant ressortir un taux de 51,7% en progression de 1,8 point.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) s'établit à 51,9 M€, en baisse de 64% par rapport à 2021. Cette diminution s'explique à la fois par la décroissance d'activité mais également par l'intégration des acquisitions incluant l'arrivée de nouvelles équipes. Les charges de personnel augmentent ainsi de 4,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les honoraires liés aux opérations de M&A sont de 2,2 M€ sur la période.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions (incluant une dépréciation d'un écart d'acquisition pour 5,7 M€) et des autres produits et charges, le résultat d'exploitation atteint 38,8 M€, soit 19,8% du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à -3,1 M€, dont -3,6 M€ de charges financières relatives à une dotation aux provisions pour dépréciation d'une participation non consolidée. Le résultat exceptionnel de -5,9 M€ intègre une provision, de 5,5 M€ concernant un rappel de produits non conformes devant être détruits en 2023. En tenant compte d'une charge d'impôt ramenée à 8,9 M€ (contre 32,4 M€ en 2021), et d'une quote-part des sociétés mises en équivalence de -5,6 M€, le résultat net 2022 atteint 15,6 M€ et fait ressortir une marge nette de 7,9%.

Une structure financière toujours solide

Au 31 décembre 2022, le Groupe enregistre des capitaux propres (part du Groupe) de 162,5 M€ contre 167,8 M€ au 31 décembre 2021. La variation s'explique essentiellement par le résultat net de l'exercice et le paiement du dividende au titre de l'exercice précédent.

La trésorerie à fin décembre 2022 s'élève à 87,2 M€ contre 132,1 M€ à fin décembre 2021, faisant ressortir un niveau de cash net à 35,1 M€, après déduction d'un endettement de 52,1 M€.

2.1.2.2 Éléments juridiques

L'exercice 2022 a été marqué par les événements suivants :

Selon la délibération du Conseil d'administration en date du **24 mars 2022**, après avoir constaté que :

- le mandat de Président et Directeur Général de la Société de Monsieur Larry ABENSUR arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 ;
- le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022,

le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler le mandat de Président et Directeur Général de Monsieur Larry Abensur, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028 ; et
- de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028.

Lors de l'assemblée générale mixte en date du 9 mai 2022, les actionnaires ont décidé :

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Larry Abensur pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2028 ;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Paper pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2028 ;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Elie Fraenckel pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2028.

Lors de l'Assemblée générale les actionnaires ont également adopté une 28^{ème} résolution permettant de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société pour un montant nominal maximum de 91.506,20 € correspondant à l'annulation d'un nombre maximum de 915.062 actions auto-détenues et de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre cette résolution. Lors de sa réunion en date du 12 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de pouvoir consentie aux termes de la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 afin de procéder à une réduction de capital d'un montant de 91 506,20 € par voie d'annulation de 915 062 actions auto-détenues. La différence entre la valeur de chaque action et la valeur nominale, soit un montant total de 21 677 842,65 € a été imputée sur le poste « prime d'émissions ». Cette réduction a eu pour conséquence de porter le capital social de la Société de 1.113.534,20 euros à 1.022.028 euros. Cette réduction de capital, effective le 17 mai 2022, avait pour objectif de se conformer à l'article L.22-10-65 du Code du Commerce.

Selon décision du Conseil d'administration **en date du 12 mai 2022**, faisant usage d'une délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 9 mai 2022, le capital social de la Société a été réduit d'une somme de 91 506,20 € pour le ramener de 1.113.534,20 euros à 1.022.028 € par voie d'annulation de 915.062 actions auto-détenues, représentant 8,22% du capital.

Lors de sa réunion en date du 11 août 2022, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Oren Bitton en qualité de Directeur Général Délégué à la business unit pharmacie de la Société pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 11 août 2025.

Lors de sa réunion en date du 21 septembre 2022, le Conseil d'administration a :

- décidé de déposer auprès de l'AMF une offre publique d'achat volontaire en numéraire visant les titres de la société THERADIAG, et
- autorisé le Président Directeur Général à signer la documentation juridique liée à l'acquisition de 100% des titres de la société DOC2U.

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020, a décidé la création de 32.300 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune à la suite de l'acquisition définitive d'actions gratuites, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.230 euros. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1.022.028 euros à 1.025.258 euros.

Lors de sa réunion en date du 30 décembre 2022, le Conseil d'administration a autorisé le Président Directeur Général à céder le fonds de commerce de l'activité OTC historique au BENELUX détenu par BIOSYNEX SA à sa filiale, BIOSYNEX PHARMA BENELUX.

2.1.2.3 Filiales et participations

2.1.2.3.1 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- BIOSYNEX est devenu, le 30 mars 2022, l'actionnaire de référence de la société PRIMADIAG après une prise de participation à hauteur de 23,24% dans cette société spécialiste dans le développement et la production de robots appliqués à l'automatisation des solutions diagnostiques par PCR. PRIMADIAG a développé une plateforme robotique modulaire qui permet d'automatiser la préparation des analyses biologiques et génétiques. Cette prise de participation permet d'associer les expertises des deux sociétés pour promouvoir le robot de PRIMADIAG combinés aux kits AMPLIQUICK développés par BIOSYNEX.
- BIOSYNEX a acquis en date du 13 avril 2022 la marque Para'kito, ses actifs et sa propriété intellectuelle (brevets et marques). Para'kito est le leader européen dans la prévention et le soin des piqûres de moustiques avec des formulations 100% naturelles. Par cette opération, BIOSYNEX a renforcé le segment Prévention de son offre de Santé familiale en proposant la gamme Para'kito auprès de ses 15 000 pharmacies clientes en France et aussi auprès des pharmacies en Europe via ses filiales en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. BIOSYNEX exploite la marque et ses brevets pour l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud.
- BIOSYNEX a pris en mai 2022 une participation majoritaire à hauteur de 75% dans la société anglaise BHR Pharmaceuticals. BHR est fournisseur du « NHS Primary Care » avec une offre de tests diagnostiques couvrant les domaines du diabète, du bilan lipidique, de l'analyse d'urine par bandelette, de l'obstétrique et de la neurologie. BHR est le distributeur exclusif de la plateforme PROCISED® destinée au monitoring des biothérapies (infiximab, adalimumab) et au dosage de la calprotectine chez les patients souffrants de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin. BHR est également le distributeur au Royaume Uni du test Amnioquick® fabriqué par BIOSYNEX et destiné au diagnostic de la rupture prématurée des membranes fœtales. Cette prise de participation permet à BIOSYNEX d'accélérer la pénétration du marché britannique grâce à de multiples effets de synergie.
- La société BIOSYNEX PHARMA BENELUX, société de droit belge, a été créée le 15 juin 2022. Elle assure la commercialisation du catalogue OTC du Groupe en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

- BIOSYNEX a annoncé le 22 septembre la signature d'un accord portant sur l'acquisition de 100% du capital de la société italienne BIGIX PHARMA S.R.L. auprès de ses associés fondateurs. La finalisation de cette acquisition est intervenue le 6 octobre 2022. BIGIX PHARMA possède un portefeuille clients de plus de 5.000 pharmacies, démarchées par sa force de vente, composée de plus de 40 agents commerciaux indépendants. BIGIX PHARMA distribue différentes gammes de produits dans le segment du matériel médical et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires d'environ 2,9 M€. Avec cette acquisition, BIOSYNEX va pouvoir pénétrer le marché italien de la Pharmacie qui représente plus de 20 000 points de ventes et lancer ses propres gammes d'autotests, de thermomètres, de produits anti-moustiques de la marque PARAKITO®, de bouillottes sous licence Disney® et des autres produits phares du catalogue qui ont fait de BIOSYNEX en France le Leader sur la plupart de ces marchés. BIGIX PHARMA est devenue BIOSYNEX PHARMA ITALIA en mars 2023.
- BIOSYNEX a déposé le 23 septembre 2022 un projet d'offre publique d'achat volontaire en numéraire auprès de l'AMF portant sur le capital de la société THERADIAG non détenu par BIOSYNEX. A l'issue de l'offre publique clôturée le 31 janvier 2023, BIOSYNEX détenait 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote de la société THERADIAG.
- BIOSYNEX a acquis 100% des titres de la société DOC2U basée à Toulouse le 7 octobre 2022. La société DOC2U a développé un dispositif médical connecté destiné à simplifier la consultation médicale à distance. La solution développée par la société intègre dans un même dispositif tout une série d'outils nécessaires à relever les paramètres physiologiques du patient (tensiomètre, cardio-fréquencemètre, oxymètre et thermomètre). Cette acquisition permet à BIOSYNEX de se positionner sur un nouveau marché, tout en bénéficiant des compétences de la société pour améliorer le développement de certains de ses produits tels que le thermomètre et le tensiomètre.
- BIOSYNEX avait souscrit des obligations convertibles en actions de la société PROCISEDIX en mars et novembre 2021 pour un montant total de 8 M\$, soit un montant de 6,9 M€, arrivant à maturité en mars 2023. Les actionnaires de PROCISEDIX détenant des obligations convertibles ont signé le 14 octobre 2022 un accord pour la conversion anticipée en actions à effet immédiat de toutes les obligations convertibles existantes. Le pourcentage de détention de BIOSYNEX dans la société PROCISEDIX est passé de 37,17 % à 42,70 % à l'issue de cette opération.
- BIOSYNEX a annoncé le 21 décembre 2022 avoir acquis 75% de la société danoise MEDKONCEPT. MEDKONCEPT a été le distributeur exclusif au Danemark de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. MEDKONCEPT, qui est devenue BIOSYNEX NORDIC en janvier 2023, a en effet commercialisé pour le compte de BIOSYNEX plus de 26 millions de tests antigéniques sur le marché danois depuis 2021. MEDKONCEPT est également le distributeur exclusif de la plateforme ProciseDx® destinée au monitoring des biothérapies (infiximab, adalimumab) et au dosage de la calprotectine chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin.
- Le 30 décembre 2022, BIOSYNEX a cédé son activité OTC historique au Benelux à sa filiale BIOSYNEX PHARMA BENELUX, créée le 15 juin 2022 et détenue à 100% par la Société avec effet au 1^{er} janvier 2023.

2.1.2.3.2 Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)									
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	89	34 742	89	34 742	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	3 500	-	3 500	-	100%	3 500	3 500
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	38	-92	43	-104	75%	1 969	1 969
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	10	426	10	426	100%	2 100	2 100
Avalun SAS	France	EUR	143	-2 779	143	-2 779	100%	11 500	2 400
Doc2u SAS	France	EUR	286	-349	286	-349	100%	1 700	1 700
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	400	-282	54	-38	75%	711	711
Participations (entre 10 et 50%)									
ProciSeDx Inc	Etats-Unis	USD	29 323	-19 505	27 397	18 224	42,70%	12 118	12 118
Primadiag SAS	France	EUR	758	292	758	292	23,24%	1 468	1 468
Theradiag SA **	France	EUR	13 249	-4 791	13 249	-4 791	47,31%	11 591	11 591
Autres participations									
N/A									

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	-	-	NC	0	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	-22 129	-	17 782	95 123	25 100
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	-	-	356	1 152	-
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	-	-	0	0	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	401	-	-259	3 391	-
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	-	-	-169	2 134	-
Avalun SAS	France	EUR	5 867	-	-2 660	1 016	-
Doc2u SAS	France	EUR	503	-	-345	9	-
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	400	-	41 803	52 128	-
Participations (entre 10 et 50%)							
ProciSeDx Inc	Etats-Unis	USD	-	-	-6 615	810	-
Primadiag SAS	France	EUR	1 217	-	-5	1 004	-
Theradiag SA **	France	EUR	-	-	-488	12 205	-
Autres participations							
N/A							

* Biosynex Deutschland GmbH est en cours de liquidation

** Au 19 avril 2023, le pourcentage de détention est 72,23%

2.1.2.3.3 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

2.1.2.3.4 Contrats conclus avec les filiales

Avec THERADIAG :

Un premier contrat de distribution en date du 10 janvier 2022 d'une durée de deux ans a été conclu entre THERADIAG et BIOSYNEX sur le test PCR AMPLIQUICK SARS-CoV-2 de BIOSYNEX dont la promotion en milieu hospitalier a été confiée à THERADIAG qui bénéficie d'une empreinte forte en milieu hospitalier et en particulier dans la grande majorité des Centres Hospitalo-Universitaires.

Un second contrat de distribution a été conclu entre les deux sociétés en date du 17 février 2022 pour les produits Pathfast pour une période allant jusqu'au 1^{er} juin 2024. THERADIAG a accordé à BIOSYNEX les droits de distribution exclusifs de ces produits auprès d'acteurs publics et de certaines sociétés privées situés en France.

Avec PROCISED X :

BIOSYNEX a signé le 20 octobre 2022 un contrat de licence et de commercialisation avec PROCISED X Inc. dans le cadre duquel la production des tests de suivi des patients atteints de maladies chroniques de l'intestin (MICI) de PROCISED X sera transférée en France.

Les produits fabriqués par BIOSYNEX sont désormais commercialisés en Europe, au Moyen-Orient et dans d'autres marchés internationaux. BIOSYNEX a également la possibilité de développer et produire de nouveaux tests de biologie délocalisée (Point of Care) ciblant d'autres applications de soins primaires et de médecine d'urgence sur la plateforme de de PROCISED X.

2.1.2.4 Analyse de l'évolution des affaires du Groupe

Se reporter à la section 2.1.2.1 ci-dessus.

Avec un résultat financier de -3,1 M€, un résultat exceptionnel de -5,9 M€ et une charge d'impôt de - 8,6 M€ (comportant un crédit d'impôt recherche de +0,7 M€), le résultat net 2022 ressort à 15,1 M€, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent, faisant ressortir une marge nette de 7,7%.

Au 31 décembre 2022, le Groupe enregistre des capitaux propres (part du Groupe) de 162,5 M€ contre 167,8 M€ au 31 décembre 2021. La variation s'explique essentiellement par le résultat net de l'exercice et le paiement du dividende au titre de l'exercice précédent.

L'endettement net hors factor ressort à - 27,9 M€ à fin 2022 contre un endettement net de - 77,7 M€ à fin 2021. La variation de la trésorerie nette s'explique principalement par les activités liées aux opérations d'investissement pour 40M€.

2.1.2.5 Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice 2022, BIOSYNEX a poursuivi ses efforts de R&D dans trois axes :

- En biologie moléculaire, BIOSYNEX poursuit ses développements sur de nouvelles applications dans le domaine des pathologies infectieuses. Le test de détection multiplex des parasites fécaux a été marqué CE et des premières ventes ont été réalisées en France. Un test de détection des trois infections sexuellement transmissibles (Chlamydia trachomatis, Neisseria Gonorrhoeae et Mycoplasma genitalium) a également obtenu le marquage CE et a été lancé en 2022. Le test d'amplification isotherme en 30 minutes pour la détection du streptocoque B chez les femmes enceintes a également été marqué CE et une évaluation clinique externe est actuellement en cours au CHU de Clermont Ferrand.
- BIOSYNEX a par ailleurs poursuivi ses développements en immunochromatographie et notamment sur des applications quantitatives qui font appel à des marqueurs fluorescents. Un test de dosage de la CRP a ainsi été lancé en 2022. Il est compatible avec le lecteur Labpad développé par la société Avalun acquise en avril 2021.
- Par ailleurs, des travaux dans le domaine de l'hémostase sont en cours chez Avalun avec notamment le développement d'un test Point of Care de mesure du fibrinogène qui permettra d'estimer la sévérité des hémorragies dans les services d'urgence, les maternités, les services de chirurgie cardiaque et les réanimations.

Par ailleurs, les équipes de BIOSYNEX ont participé au transfert de technologie de ProciseDx dont l'objectif est d'intégrer la production des kits ProciseDx sur le site d'Illkirch et d'étendre le menu à de nouvelles applications.

2.1.2.6 Succursales

La filiale BIOSYNEX Swiss SA possède un établissement stable en France située au 22 Bd Sébastien Brant – 67400 Illkirch Graffenstaden.

2.1.3 Evénements postérieurs à la clôture

2.1.3.1 Eléments juridiques

Lors de sa réunion en date du 7 février 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022, a décidé d'autoriser la Société à intervenir sur ses propres actions, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. La Société est autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, soit un montant maximal de 1.025.258 actions sur la base du capital social actuel, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société peut être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 à cent cinquante (150) euros par action. La seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 a limité le montant consacré au rachat des actions propres de la Société à un montant de 45.000.000 €.

2.1.3.2 Prise de participation et de contrôle

2.1.3.2.1 Theradiag SA

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société Theradiag avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote².

2.1.3.2.2 Chembio Diagnostics Inc

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars ³.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023 ⁴.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023 ⁵.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023 ⁶.

¹ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

² Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

2.1.3.2.3 Laboratorios Rhogen

BIOSYNEX a signé le 23 mars 2023 un contrat d'acquisition portant sur 80% des titres de la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN. L'acquisition sera définitive à la suite de la signature de l'acte notarié devant intervenir d'ici la fin du mois de mai 2023. A cette occasion, la société sera renommée BIOSYNEX IBERICA. LABORATORIOS RHOGEN a été le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19.

2.1.3.3 Autre évènement postérieur à la clôture

2.1.3.3.1 Rappel de bouillottes

Courant octobre 2022, BIOSYNEX a lancé une nouvelle gamme de bouillottes micro-ondables. Des réclamations clients remontées auprès de BIOSYNEX ont fait état de risques d'incendies et brûlures à la suite de l'utilisation des bouillottes, ce qui a conduit BIOSYNEX à volontairement lancer un rappel du lot de bouillottes concernées le 15 février 2023 (publié sur le site www.rappel.conso.gouv.fr). En date du 9 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé l'arrêt de la commercialisation de ces bouillottes à la suite d'un arrêté préfectoral daté du même jour⁷.

Les incidences de cet évènement, estimées à 5.480 K€ (risque sur le chiffre d'affaires, destruction des stocks, etc...), ont été constatées dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2022.

2.1.4 Principaux risques et incertitudes

2.1.4.1 Présentation des risques liés aux activités du Groupe

A notre connaissance, les principaux facteurs de risques auxquels BIOSYNEX est exposée sont de même nature que ceux présentés dans la section 2.1.4 du rapport financier annuel 2021 de la Société, disponible sur son site internet, lesquels ne présentent pas d'évolution significative au cours de l'exercice 2022, à l'exception de la dépendance liée à la Covid-19, de l'impact de la situation en Ukraine et de risques liés à l'internationalisation et l'intégration des acquisitions décrits ci-dessous.

2.1.4.2 Dépendance liée aux produits relatifs à la Covid-19

Avec des ventes liées aux produits Covid-19 représentant 71,7% des ventes totales au cours de l'exercice 2022 (contre 89,5% sur l'exercice 2021), l'activité de BIOSYNEX reste étroitement liée à la Covid-19. Le Groupe a cependant accéléré sa stratégie de diversification qui commence à récolter ses premiers fruits avec une activité hors-Covid-19 en hausse de 38,2% par rapport à l'exercice 2021.

2.1.4.3 Impact de la situation en Ukraine

Le conflit survenu le 24 février 2022 entre la Russie et l'Ukraine par le déploiement de troupes russes sur le territoire ukrainien génère un contexte de grande instabilité sur la scène géopolitique internationale.

Les conséquences de la crise en Ukraine sont limitées pour BIOSYNEX, aucun approvisionnement ne provenant d'Ukraine ou de Russie. En outre, l'activité commerciale de BIOSYNEX était marginale dans ces deux pays.

BIOSYNEX subit néanmoins des hausses de prix imposées par certains de ses fournisseurs, y compris prestataires logistiques, et essaie d'en limiter les impacts en prenant les mesures nécessaires afin de préserver ses marges.

⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 9 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

2.1.4.4 Risques liés à l'internationalisation

Le modèle d'affaires du Groupe repose sur une diversification de son empreinte géographique. Les implantations éventuelles dans de nouveaux pays font l'objet d'analyses préalables approfondies du risque-pays.

L'absence ou le faible niveau de développement des structures légales et sociales nécessaires à l'exercice d'une activité économique, les lenteurs administratives, l'absence de visibilité sur l'évolution réglementaire ou sur le cadre fiscal, ou des restrictions défavorables imposées par des gouvernements sont autant de paramètres qui, dans certains pays, peuvent avoir un impact sur la bonne conduite des opérations du Groupe.

En plus des risques liés à ses activités locales, le Groupe doit composer avec plusieurs risques propres au développement des affaires à l'international tels que le risque de change, le risque de crédit, les risques liés à la propriété intellectuelle, les risques de transport.

La veille juridique et réglementaire permet au Groupe de maintenir une bonne connaissance de son environnement réglementaire et législatif.

Le Groupe présente par ailleurs ses états financiers en euros et doit convertir certains de ses actifs, dettes, revenus et dépenses en euros en utilisant les taux de change applicables. En conséquence, la fluctuation de la valeur des différentes devises par rapport à l'euro peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers, même si leur valeur intrinsèque n'a pas changé dans leur devise d'origine. Ainsi, une hausse de la valeur de l'euro peut induire une baisse de la valeur retranscrite en euro des intérêts détenus par le Groupe en devises étrangères.

2.1.4.5 Risques liés à l'intégration des acquisitions

Le Groupe se développe sur une croissance organique et une politique de croissance externe soutenue depuis la mise en place du financement syndiqué en novembre 2021. La procédure d'intégration et la revue des différents projets permettent d'anticiper les risques liés aux projets de fusion ou d'acquisition. Le groupe effectue un processus de sélection rigoureux des potentielles cibles à acquérir, puis procède à un examen détaillé de l'activité de la cible via un processus d'audit incluant toutes les fonctions clés de l'entreprise (finance, légal, industriel, scientifique et réglementaire, marketing et commercial, ressources humaines). Ces audits détaillés permettent de confirmer l'intérêt dans la cible et de préparer le plan d'intégration. La performance opérationnelle et financière des sociétés acquises pourrait dévier des prévisions, ce risque étant présent dès l'étape initiale de sélection des projets.

Ces acquisitions pourraient engendrer certains risques de synergie avec les nouvelles sociétés acquises, en particulier dans l'intégration du personnel, l'adéquation des systèmes d'information pouvant entraîner des difficultés à réaliser les économies escomptées

2.1.5 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Pour 2023, le Groupe anticipe la poursuite de la baisse d'activité autour des produits Covid-19. Cette activité demeure toutefois résiliente en raison de la situation endémique et de l'intérêt pour la détection combinée des infections respiratoires virales (SARS-CoV-2, grippe, virus respiratoire syncytial).

Pour l'année 2023 dans son ensemble, BIOSYNEX va poursuivre l'intégration de ses acquisitions avec notamment la constitution d'un pôle d'excellence sur le monitoring des biothérapies avec la prise de contrôle de THERADIAG intervenue au cours du 1er trimestre 2023 et le transfert de la production de la gamme ProciseDx sur le site d'Illkirch. Le Groupe envisage également de renforcer sa position sur le marché de la biologie délocalisée (Point of Care) en particulier avec le Labpad de sa filiale AVALUN et la gamme de ProciseDx pour le monitoring des biresultatothérapies. Cette offre produit permettra de valoriser de nombreuses synergies métiers et géographiques.

BIOSYNEX va accélérer ses efforts de diversification post-pandémie avec l'objectif d'asseoir ses positions autour de ses trois principaux axes (point of care, biologie moléculaire, tests de diagnostic rapide) pour la division BIOSYNEX DIAGNOSTIC et de poursuivre la commercialisation de produits de prévention auprès de son large réseau d'offices pour la division BIOSYNEX PHARMA.

Dans le cadre de sa transformation, qui bénéficiera du marché porteur des tests de diagnostic rapide, de la croissance anticipée du Point of Care et de la montée en puissance des synergies issues des dernières acquisitions, le Groupe anticipe l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 150 M€ à l'horizon 2025, réalisé grâce au concours de ses deux Divisions Pharmacie et Diagnostic avec une contribution négligeable des produits Covid-19. Cet objectif passera par une étape

intermédiaire de repli d'activité en 2023, marquant la fin de la prépondérance des produits Covid-19 dans le chiffre d'affaires total avant un retour à la croissance prévu dès 2024.

2.2 Informations financières de la Société

2.2.1 Résultats économiques et financiers de la Société

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 138 600 006 euros contre 237 300 756 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte diminution de 41,59%. Ce chiffre d'affaires comprend 19 765 709 euros de ventes à l'exportation contre 43 682 775 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 144 727 834 euros (dont 281 827 euros de subvention) contre 240 413 089 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte baisse de 39,8%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 119 673 640 euros contre à 169 776 002 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte diminution de 29,51%.

Le résultat d'exploitation ressort à 25 054 194 euros contre un résultat d'exploitation de 70 637 088 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte diminution de 64,53%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 014 900 euros contre 9 673 437 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 24,21%.

Le montant des charges sociales s'élève à 4 972 929 euros contre 4 542 700 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,47%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 272 employés contre 228 personnes l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 15 130 576 euros contre un résultat financier positif de 5 273 565 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 40 184 770 euros contre 75 910 653 euros pour l'exercice précédent, soit une importante diminution de 39,29%.

Compte tenu des éléments ci-dessus,

- du résultat exceptionnel négatif de -4 065 526 euros contre un résultat exceptionnel négatif de -1 074 046 euros au titre de l'exercice précédent,
- de l'intéressement aux résultats de l'entreprise de 782 817 euros contre 2 106 305 euros l'exercice précédent,
- d'un impôt de 4 495 375 euros contre un impôt de 17 788 257 euros l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 30 841 051 euros, contre un bénéfice de 54 942 045 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 215 388 821 euros contre 199 785 217 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,81 %.

2.2.2 Proposition d'affectation du résultat de la Société

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice de 30.841.051 euros en totalité au poste « Report à Nouveau » qui sera ainsi porté après affectation à un solde créditeur de 92.149.569 euros.

Résultat bénéficiaire de l'exercice	30 841 051 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Report à nouveau antérieur	61 308 518 €
Bénéfice distribuable	92 149 569 €
Distribution d'un dividende	0 €
Affectation du solde au compte report à nouveau	92 149 569 €

2.2.3 Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Date de clôture	31/12/2020 (*)	31/12/2021(*)	31/12/2022
Montant par action	0,20 €	2 €	0 €
Montant total	1 935 604 €	20 440 560 €	0 €

(*) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

2.2.4 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du CGI pour un montant de 186.361 euros.

2.2.5 Evolution du capital social de la Société sur l'exercice

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	11.135.342	0,10€
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	32.300	0,10€
Actions / parts sociales annulées pendant l'exercice	915.062	0,10€
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10.252.580	0,10€

2.2.6 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des créances clients et du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance selon tableaux ci-annexés.

Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	NC					NC					
Montant TTC total des factures concernées	NC	565 374	344 904	5 299	44 635	960 212	NC	837 337 €	293 171 €	27 908 € - 554 137 €	604 279 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	NC	10,02%	6,11%	0,09%	0,79%	17,02%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						NC	5,15%	1,80%	0,17%	-3,41%	3,71%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues	Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures reçues et échues au 31 décembre 2022 – y compris celles antérieurement reçues à l'exercice 2022 et toujours non payées					Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures échues au 31 décembre 2022– y compris celles antérieurement émises à l'exercice 2022 et toujours non réglées					
Montant total des factures exclues	N/A					N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code du commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					Délais légaux					

2.2.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 025 258	1 113 534	915 399	913 545	913 545
b) Nombre d'actions émises	10 252 580	11 135 340	9 153 985	9 135 448	9 135 448
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de BSAR			378 656		
e) Actions attribuées à titre gratuit			766 200		
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	138 600 006	237 300 756	129 110 465	34 230 162	31 211 559
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	48 236 427	79 186 351	40 954 137	1 926 251	1 242 000
c) Impôt sur les bénéfices	4 495 375	17 788 257	10 744 053	-215 739	-171 495
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	43 741 052	61 398 094	30 210 084	2 141 990	1 413 495
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	30 841 051	54 942 045	28 759 098	1 115 643	542 894
f) Montants des bénéfices distribués		20 440 560			
g) Participation des salariés	782 817	2 106 305	1 766 213	51 879	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	4,27	5,51	3,3	0,23	0,15
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	3,01	4,93	3,14	0,12	0,06
c) Dividende versé à chaque action	0	2	0,2		
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	250	228	200	144	128
b) Montant de la masse salariale	12 014 890	9 673 437	8 814 793	5 807 253	5 248 268
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 972 929	4 542 700	3 998 114	2 323 688	2 069 364

2.2.8 Prêt inter-entreprises

Se reporter à la section 2.1.2.3.2 ci-dessus.

2.3 Organes d'administration

2.3.1 Le Conseil d'administration

2.3.1.1 Composition

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat d'administrateur	Durée du mandat de Directeur Général ou Directeur Général Délégué
M. Larry ABENSUR , Président du Conseil d'administration et Directeur Général	<u>Date de renouvellement</u> : AG 9 mai 2022 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027 ⁸
AL.A. FINANCIERE , Administrateur, représentée par Monsieur Larry ABENSUR,	<u>Date de nomination</u> : AG 16 juin 2017 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2023 sur les comptes 2022 ⁶	<u>N/A</u>
Monsieur Thomas LAMY , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de renouvellement</u> : AG du 10 mai 2021 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur les comptes 2026	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur les comptes 2026
Monsieur Thierry PAPER , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de renouvellement</u> : AG du 9 mai 2022 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027 ⁹
Monsieur Elie FRAENCKEL , Administrateur	<u>Date de renouvellement</u> : AG du 9 mai 2022 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027	<u>N/A</u>

2.3.1.2 Rémunération des administrateurs

La rémunération annuelle globale fixée à 30.000 € par an lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 9 mai 2022 a été entièrement distribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Un montant de 40.000 € sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2023.

⁸ Le renouvellement des mandats de Président et Directeur Général de Monsieur Larry Abensur a été décidé par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, renouvelé lors de l'Assemblée générale du 9 mai 2022.

⁹ Le renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper a été décidé par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, renouvelé lors de l'Assemblée générale du 9 mai 2022.

2.3.2 La Direction

La direction de la Société et du groupe BIOSYNEX est assurée par :

- Monsieur Larry ABENSUR, Président Directeur Général,
- Monsieur Thomas LAMY, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Thierry PAPER, Directeur Général Délégué.
- Monsieur Oren BITTON, Directeur Général Délégué, nommé lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 août 2022 pour une durée de trois ans.

2.3.3 Mandat des Commissaires aux comptes

Le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés a été décidé à l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et tenue au cours de l'année 2028. Il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de BEAS, commissaire aux comptes suppléant, conformément à la loi.

Le Co-commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Elie DANAN et le Co-commissaire aux comptes suppléant, la société TEAM WONGKOEFFT AUDIT, représentée par Monsieur Gérard WONGKOEFFT ont été nommés par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2021, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue au cours de l'année 2027.

2.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.

Par ailleurs, BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

2.4 Informations relatives aux titres de la Société

2.4.1 Actionnariat

Au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Titres	% capital	Droits de vote	% de droit de vote
ALA FINANCIERE	3 759 995	36,67%	5 945 986	42,73%
Larry ABENSUR	667 227	6,51%	827 893	5,95%
Famille Larry ABENSUR	2 087	0,02%	4 088	0,03%
Sous total Famille ABENSUR	4 429 309	43,20%	6 777 967	48,71%
AJT FINANCIERE	994 796	9,70%	1 944 934	13,98%
Thomas LAMY	168 184	1,64%	237 244	1,70%
Sous total Thomas LAMY	1 162 980	11,34%	2 182 178	15,68%
AXODEV	282 952	2,76%	554 163	3,98%
Thierry PAPER	107 036	1,04%	130 072	0,93%
Sous total Thierry PAPER	389 988	3,80%	684 235	4,92%
Flottant	4 270 303	41,65%	4 270 303	30,69%
Total	10 252 580	100%	13 914 683	100%

2.4.2 Informations relatives aux instruments dilutifs

2.4.2.1 Attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2022. Toutefois, lors de sa réunion en date du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020, a décidé la création de 32.300 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune à la suite de l'acquisition définitive d'actions gratuites, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 3.230 euros. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1.022.028 euros à 1.025.258 euros.

Au 31 décembre 2022, l'état des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) est le suivant :

	Plan AGA 2020-1
Date d'assemblée	8 juin 2020
Date d'attribution	20 octobre 2020
Nombre d'actions attribuées à l'origine	106.200
<i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux :</i>	-
Point de départ de la période d'acquisition	20 octobre 2020
Date d'expiration de la période d'acquisition	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2021 ; Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2022 ; et Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2023.
Date d'expiration de la période de conservation	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2022. Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2023 ; et Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2024
Prix de souscription d'une action	N/A
Modalités d'exercice	Condition de présence
Nombre d'actions gratuites acquises	67.700
Nombre cumulé d'actions gratuites annulées ou caduques	3.100
Nombre total d'actions gratuites en cours d'acquisition	35.400

2.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

2.4.4 Actionnariat des salariés

Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élève au 31 décembre 2022 à moins de 0,7 %.

2.4.5 Opérations par la Société sur ses propres titres

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/transferts
Nombre de titres	97 261	N/A
Cours moyen de la transaction	17,35	N/A
Montants (en valeur d'achat)	1 687 346	N/A
Frais de négociations	3 375	N/A

Nombre d'actions annulées au cours des 12 derniers mois	915 062
Nombre d'actions utilisées au cours des 12 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31.12.2022	-
Valeur nette comptable du portefeuille au 31.12.2022 *	-
Valeur de marché du portefeuille au 31.12.2022 **	-

* calculée au cours moyen du mois de décembre 2022

** valeur des actions valorisées au cours du 31/12/2022

Lors de sa réunion en date du 12 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de pouvoir consentie aux termes de la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 afin de procéder à une réduction de capital d'un montant de 91 506,20 € par voie d'annulation de 915 062 actions auto-détenues.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en œuvre de contrat de liquidité.

2.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Personne concernée	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant total
Larry Abensur Président Directeur Général	Actions	Acquisition	7	334 030,37
Elie Fraenckel Administrateur	Actions	Acquisition	9	138 729,20
Oren Bitton Directeur Général Délégué	Actions	Acquisition	6	164 495,90
AJT Financière	Actions	Acquisition	2	173 323,82

2.4.7 Autocontrôle

Néant au 31 décembre 2022.

Suite à la mise en œuvre d'un programme de rachat en février 2023, la société détient en date du présent rapport 106.966 actions propres.

3.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Larry ABENSUR, PDG et administrateur de la société BIOSYNEX, est également :

- Gérant dans la SARL ALA FINANCIERE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.150 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 688 654
- Gérant de la SARL ADELE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 794 437 517
- Gérant de la SCI A.L.A. Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 503 397.
- Gérant de la SCI ALB, Société civile immobilière au capital de 500 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 479 659 757.
- Gérant de la SCI ALC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 512 052 499
- Gérant de la SCI ALD, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 519 671 317
- Gérant de la SCI ALE, Société civile immobilière au capital de 1.620.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 521 237 107
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI ALF, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 535 348 189
- Gérant de la SARL ALM, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 753 875 731
- Gérant de la SCI ALS, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 789 986 601
- Gérant de la SCI ALG, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 790 477 616
- Gérant de la SCI ALN, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 802 974 741
- Gérant de la SCI ALO, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 803 733 757
- Gérant de la SCI ABP, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 823 547 336
- Gérant de la SCI LA PASTILLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 833 681 455
- Gérant de la SCI ALV, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 393 363.
- Gérant de la SCI ABC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 399 055.
- Gérant de la SCI LA CHAPELLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 840 959 506.

- Président et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège social 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Gérant de la SCI RAFALE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 17 Rue des Cerisiers 67204 ACHENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 850 847 864.
- Gérant de la SCI BETTY, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 880 749 197.
- Administrateur de THERADIAG, société anonyme au capital de 13.276.154 euros, ayant son siège social 14 rue Ambroise Croizat, 77183 Croissy-Beaubourg, immatriculée au Registre du Commerce de MEAUX sous le numéro 339 685 612.
- Administrateur de PROCISED Inc, Société par actions au capital de 29.323.066 \$, immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 9449 Caroll Park Drive San Diego, CA 92121, Etats-Unis.
- Administrateur de BHR PHARMACEUTICALS Ltd, Société à responsabilité limitée au capital de 38.300 £, ayant son siège social Unit 41 Centenary Business Centre Hammond Close Attleborough Fields Ind Estate, Nuneaton CV11 6RY, Royaume-Uni.
- Administrateur de BIOSYNEX NORDIC A/S, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 DKK, ayant son siège social Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 38417541.
- Président de BIOSYNEX US HOLDING Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis.
- Président de PROJECT MERCI MERGER SUB Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 701 South Carson Street, Suite 200, Carson City, Nevada 89701, Etats-Unis.

La société AL.A. FINANCIERE, Société à Responsabilité Limitée, représentée par son gérant, Monsieur Larry ABENSUR est administrateur de la société BIOSYNEX.

Monsieur Thomas LAMY, Directeur général délégué et administrateur de la société BIOSYNEX, est également :

- Président dans la SAS AJT FINANCIERE, Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 602 432
- Gérant dans la SARL LES JARDINS D'AROMA, Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, ayant son siège social 102 Grand Rue 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 502 678 592
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI MILTASSIA, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 500 337 381
- Gérant de la SCI A.J.T., Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 498 457
- Directeur Général et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège social 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Gérant de la SC CANNES AJT, Société civile au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 919 309 674
- Gérant de la SCI CHAMPCALI, Société civile immobilière au capital de 100,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 901 563 106
- Administrateur de BHR PHARMACEUTICALS Ltd, Société à responsabilité limitée au capital de 38.300 £, ayant son siège social Unit 41 Centenary Business Centre Hammond Close Attleborough Fields Ind Estate, Nuneaton CV11 6RY, Royaume-Uni.
- Administrateur de BIOSYNEX NORDIC A/S, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 DKK, ayant son siège social Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 38417541.

Monsieur Thierry PAPER, Directeur général délégué et administrateur de la société BIOSYNEX est également :

- Gérant de la société AXODEV, société à responsabilité limitée au capital de 32.960 €, ayant son siège social 7 Quai Rouget de Lisle 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce de STRASBOURG sous le numéro 414 068 684

- Liquidateur de la société BIOSYNEX DEUTSCHLAND GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 31.000,00 euros dont le siège social est à GÖTTINGEN 37079 /Allemagne - Robert-Bosch-Breite 23, immatriculée sous le n° HRB 3176 au RCS de GÖTTINGEN. Cette société est en cours de liquidation.
- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Administrateur de PROCISED Inc, Société par actions au capital de 29.323.066 \$, immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 9449 Caroll Park Drive San Diego, CA 92121, Etats-Unis.
- Président de la PREGNOMIC SAS, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, ayant son siège social 7 Quai Rouget de Lisle 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce de STRASBOURG sous le numéro 894 787 993.
- Administrateur de THERADIAG, société anonyme au capital de 13.276.154 euros, ayant son siège social 14 rue Ambroise Croizat, 77183 Croissy-Beaubourg, immatriculée au Registre du Commerce de MEAUX sous le numéro 339 685 612.
- Administrateur de BIOSYNEX NORDIC A/S, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 DKK, ayant son siège social Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 38417541.
- Secrétaire et Trésorier de BIOSYNEX US HOLDING Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis.
- Secrétaire et Trésorier de PROJECT MERCI MERGER SUB Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 701 South Carson Street, Suite 200, Carson City, Nevada 89701, Etats-Unis.

Monsieur Elie FRAENCKEL, Administrateur de la société BIOSYNEX, est également :

- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital de 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

Monsieur Oren BITTON, Directeur général délégué de la société BIOSYNEX, est également :

- Administrateur unique de BIOSYNEX PHARMA ITALIA, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, ayant son siège Via Orfanotrofio, 10, 14100 Asti, Italie, immatriculée sous le numéro 01637370055.
- Gérant de la SCI WILSON, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 847 507 100.
- Gérant de la SCI PIGEON, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 905 380 499.
- Gérant de la SCI VENDENHEIM, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 903 153 765.
- Gérant de la SCI GENS, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 899 066 187.

3.2 Conventions réglementées

Le Commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice 2022 et a établi un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Avec la société Axodev : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thierry Paper, Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société Axodev.

Le montant des honoraires facturés par Axodev à BIOSYNEX SA s'est élevé à 202.176 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1^{er} janvier 2009.

Avec la société AJT Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thomas Lamy, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et président de la société AJT Financière.

Le montant des honoraires facturés par AJT Financière à BIOSYNEX SA s'est élevé à 200.000,04 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1^{er} janvier 2009.

Avec la société ALA Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Larry Abensur, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière.

Le montant des honoraires facturés par ALA Financière à BIOSYNEX SA s'est élevé à 240.000 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1^{er} janvier 2009.

Avec la SCI ALE : Contrat de bail commercial

Personne concernée : M. Larry Abensur Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société SCI ALE.

Le montant du loyer facturé par la SCI ALE à BIOSYNEX s'est élevé à 756.849,48 € HT (soit 189.212,37 € par trimestre), des charges de 48.000 € ; un avoir de 3.610,11 € sur les charges 2022 ; la taxe foncière pour 29.402,00 €.

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Avec Primadiag SAS

Le 19 avril 2022, BIOSYNEX et PRIMADIAG, société détenue à hauteur de 23,24% par BIOSYNEX, ont conclu une convention de compte courant d'associé pour un montant total de 400.000 euros. Les soldes créditeurs seront productifs d'intérêts au taux de 5% l'an. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration *a posteriori* lors de sa réunion en date du 12 mai 2022. Le solde du compte courant au 31 décembre 2022 est de 200.000 €. Les intérêts au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 3.726 €.

Avec Elie Fraenckel

Lors de sa réunion en date du 28 juin 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestations de service avec Monsieur Elie Fraenckel, administrateur de la Société, afin que celui-ci accompagne le Groupe dans l'organisation quotidienne en matière financière, sociale et juridique et accompagne la Société lors d'opérations de croissance externe ou de restructuration menées par la Société. Les honoraires au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 29.687 €.

Avec ProciseDx Inc

Lors de sa réunion en date du 21 septembre 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de plusieurs conventions entre la Société et ProciseDx, sa filiale détenue à 37,17% :

- une convention de prêt par laquelle la Société a prêté un montant de 2.001.000 de dollars américains à ProciseDx pour une durée expirant au plus tard le 31 décembre 2025, sous réserve de l'absence de cas de remboursements anticipés notamment en cas de conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation (tel que défini ci-dessous), avec un taux d'intérêt de 5% par an. Ce prêt a été intégralement remboursé le 14 octobre 2022.
- un accord de licence et de commercialisation permettant à la Société d'obtenir certains droits exclusifs sur la fabrication, la commercialisation et le développement de produits de ProciseDx sur le territoire suivant : le monde entier à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Chine et du Japon (les « **Pays Exclus** »). La licence est exclusive pour certains domaines d'applications (diagnostic des soins primaires ; diagnostic des établissements de soins d'urgence ; diagnostic des données obstétricales et néonatales ; diagnostic de la gastroentérologie point of care, etc.) et non-exclusive pour tous les autres. Cet accord de licence a été conclu moyennant la somme de 5.000.000 de dollars américains à payer par BIOSYNEX selon un échéancier défini dans l'Accord de Licence et de Commercialisation et des royalties. Cet accord organise également les droits de propriété intellectuelle concernant les produits licenciés, commercialisés et développés (l'« **Accord de Licence et de Commercialisation** »).
- un contrat de distribution par lequel ProciseDx fabrique et fournit certains produits et pièces en attendant la transition complète de la fabrication des produits à BIOSYNEX sur le territoire concerné au titre de la conclusion

de l'Accord de Licence et de Commercialisation. Chaque produit fabriqué par ProciseDx donne lieu à un paiement par BIOSYNEX selon des modalités définies dans le contrat (le « **Contrat de Distribution** »).

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration a autorisé *a posteriori* la conversion anticipée des *convertible promissory notes* ce qui a abouti à la conclusion d'un *Note Conversion Agreement* en date du 14 octobre 2022, permettant à la Société de convertir ses obligations en 17.581.588 actions de la société ProciseDx, portant ainsi sa participation au capital de ProciseDx de 37,17% à 42,70%. Le Conseil a retenu que la conclusion de ce *Note Conversion Agreement* était dans l'intérêt de la Société dans la mesure où il permet à la Société d'augmenter sa participation au sein de la société ProciseDx.

Avec Pregnomic SAS

Conclusion d'un contrat de fourniture d'anticorps et de protéines avec la société Pregnomic SAS, dont Thierry Paper et ALA FINANCIERE, administrateurs de la Société sont actionnaires et dont AXODEV et AJT FINANCIERE, sociétés respectivement détenues par Thierry Paper et Thomas Lamy, administrateurs de la Société, sont également actionnaires. Les achats au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10.602 €.

3.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

DATE AG	OBJET	NUMERO	ECHEANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMAL PLAFOND	UTILISATION EXERCICE
09/05/2022	ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	16EME RESOLUTION	18 MOIS 08/11/2023	€45 000 000	NON
09/05/2022	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ELIGIBLES	17EME RESOLUTION	38 MOIS 08/07/2025	10% CAPITAL SOCIAL	NON
09/05/2022	CONSENTER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE OU DES SOCIETES OU GROUPEMENTS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ELIGIBLES	18EME RESOLUTION	38 MOIS 08/07/2025	€500 000	NON
09/05/2022	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC MAINTIEN DROIT PREFERENTIEL	19EME RESOLUTION	26 MOIS 08/07/2024	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
09/05/2022	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL ET OFFRE AU PUBLIC	20EME RESOLUTION	26 MOIS 08/07/2024	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
09/05/2022	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL	21EME RESOLUTION	26 MOIS 08/07/2024	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
09/05/2022	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL AU PROFIT DE CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	22EME RESOLUTION	18 MOIS 08/11/2023	Montant nominal actions : 750 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
09/05/2022	EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DES DELEGATIONS PREVUES AUX 19-20-21-22	23EME RESOLUTION	Mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée	15 % de titres de l'émission initiale	
09/05/2022	AUGMENTATION CAPITAL PAR INCORPORATION RESERVES PRIMES BENEFICES OU AUTRES	24EME RESOLUTION	26 MOIS 08/07/2024	Montant nominal actions : 750 000 €	NON
09/05/2022	3 000 000 BONS SOUSCRIPTIONS BSA 3 000 000 ACTIONS AU BENEFICE CATEGORIES DE PERSONNES ADMINISTRATEURS CONSULTANTS DIRIGEANTS	25EME RESOLUTION	18 MOIS 08/11/2023	€300 000	NON
09/05/2022	AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE RESERVEE AUX SALAIRES ADHERENTS PEE	26EME RESOLUTION	26 MOIS 08/07/2024	€300 000	
09/05/2022	LIMITATION GLOBALE DU MONTANT DES EMISSIONS EFFECTUEES EN VERTU DES RESOLUTIONS DE 17 A 26	27EME RESOLUTION		Montant nominal actions : 1 500 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
09/05/2022	REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION D'ACTIONS *	29EME RESOLUTION	18 MOIS 08/11/2023	10% CAPITAL SOCIAL	OUI

* BIOSYNEX a procédé au rachat de 915.062 actions auto-détenues pour un montant total de 21.677.842,65 euros entre le 19 avril 2021 et le 22 février 2022. Le Conseil d'administration, réuni le 12 mai 2022, faisant usage de l'autorisation lui ayant été conférée par l'assemblée générale mixte en date du 9 mai 2022 aux termes de sa 28^{ème} résolution, a décidé de procéder, conformément aux articles L.22-10-62 et L.22-10-65 du Code de commerce, à la réduction du capital social de la Société, par voie d'annulation de 915.062 actions auto-détenues. La réduction du capital est effective le 17 mai 2022 comme indiqué dans l'avis Euronext en date du 13 mai 2022.

3.4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de ses réunions du 24 juin 2015, du 10 mai 2021 et du 24 mars 2022, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Larry ABENSUR.

4.1 Evénements significatifs de l'exercice

BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 196,6 M€, soit une diminution de 49% par rapport à l'exercice précédent. Ce repli anticipé s'explique uniquement par le reflux mondial de la pandémie en 2022 qui a considérablement réduit les besoins de tests que ce soit en laboratoires ou en pharmacies. Les ventes de Tests de Diagnostic Rapide et d'autotests SARS-COV-2 avaient permis à BIOSYNEX au cours des exercices 2020 à 2022 de devenir un leader européen dans ces domaines et d'afficher une croissance exceptionnelle sur ces périodes.

En parallèle, le Groupe a accéléré sa politique de croissance externe en 2022 avec des prises de participation majoritaires ou minoritaires dans 6 sociétés ou des rachats d'actifs permettant le développement de nouvelles offres et de relais de croissance pour ses deux Divisions. Le chiffre d'affaires hors Covid-19 affiche 55,7 M€ en 2022 contre 40,5 M€ en 2021, soit une hausse de 38%.

BIOSYNEX a lancé sur le dernier trimestre 2022 une nouvelle gamme de bouillottes. Suite à des remontées d'incidents et de risques d'incendie ou brûlures par des utilisateurs, la société a procédé à un rappel de produits puis un retrait de commercialisation sur le premier trimestre 2023. Cet événement impacte les comptes de l'exercice 2022 à hauteur de 5,5 M€.

Le Groupe a également constaté une dépréciation du goodwill de la société AVALUN d'un montant de 5,0 M€ faisant suite à un test d'impairment réalisé en fin d'année.

4.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BIOSYNEX ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01. L'application rétrospective du nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2021 n'avait eu aucune incidence sur la valeur des actifs et passifs du groupe au 31 décembre 2021, ni sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 260,3 M€
- Résultat net part du groupe : 15,7 M€

Cette annexe est établie en euros.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Périmètre de consolidation

Société	Pays	% détention	% contrôle	Nature contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX SAS	France	Maison mère / société consolidante			
AVALUN SAS	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX SWISS	Suisse	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PRIMADIAG SAS	France	23,24%	23,24%	Influence notable	Mise en équivalence
PROCISEDIX	Etats-Unis	42,70%	42,70%	Influence notable	Mise en équivalence
THERADIAG SA	France	47,31%	47,31%	Contrôle exclusif de fait	Intégration globale
BIGIX PHARMA	Italie	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DOC2U	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Medkoncept	Danemark	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale

BIOSYNEX SWISS a été créée le 16 avril 2018.

BIOSYNEX est entrée à hauteur de 37,17% du capital de PROCISEDIX le 20 juillet 2020. Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle BIOSYNEX a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. Cette

participation a été portée à 42,7% suite à une nouvelle levée de fonds intervenue le 14 octobre 2022, à l'occasion de laquelle BIOSYNEX a converti des obligations convertibles en actions pour un montant de 17,6 M\$. BIOSYNEX dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de PROCISED. Le groupe Nestlé détient 43,13% du capital. BIOSYNEX consolide cette filiale par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX a acquis 100% de la société AVALUN le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition. Suite à l'exercice d'AGA, la participation a été portée à 11,5 M€ au cours de l'exercice 2022.

BIOSYNEX PHARMA a été créée en février 2022, à ce jour elle n'a pas d'activité.

Suite à l'acquisition de titres sur le marché et à la participation à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en novembre 2021¹⁰ pour un montant global de 4,8 M€, BIOSYNEX détenait 25,07% du capital de la société THERADIAG au 30 juin 2022. Cette filiale avait ainsi été consolidée par mise en équivalence à cette date, à compter du 8 février 2022, date de franchissement du seuil des 20%. Une quote-part de participation supplémentaire de 22,24% a été acquise le 30 septembre 2022, portant ainsi le pourcentage de détention à 47,31%. Aucun autre actionnaire ne disposant d'un pourcentage de participation supérieur, il a été considéré que BIOSYNEX exerçait un contrôle exclusif de fait sur THERADIAG qui est ainsi intégrée globalement dans la consolidation de BIOSYNEX au 31 décembre 2022.

BIOSYNEX a pris une participation de 23,24% dans la société PRIMADIAG le 30 mars 2022 pour un montant de 1,5 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 et est intégrée globalement.

BIGIX Pharma et DOC2U ont été acquises à 100% respectivement les 6 octobre et 7 octobre 2022. Ces deux filiales sont intégrées globalement.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société Medkoncept le 21 décembre 2022. Cette société est intégrée globalement.

Au 31 décembre 2022, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

4.3.2 Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif (de droit ou de fait) sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du groupe.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISED, BHR Pharmaceuticals et Medkoncept étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,

¹⁰ Communiqué de presse de THERADIAG du 24 novembre 2021

- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes intermédiaires au 31 décembre 2022.

Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 31 décembre 2022. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

4.3.3 Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la réglementation la société dispose d'un délai d'affectation se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition de la société PROCISEDIX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant pu

être affecté sur aucun actif identifiable. Il en est de même pour l'écart d'acquisition dégagé dans le cadre de la prise de participation complémentaire de 5,53% du 14 octobre 2022.

L'écart d'acquisition de la société THERADIAG, dont 25,07% ont été acquis le 1^{er} février 2022, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date. Il en est de même pour l'écart d'acquisition dégagé dans le cadre de la prise de participation complémentaire 22,24% du 1^{er} octobre 2022.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés PRIMADIAG, BHR Pharmaceuticals Ltd, BIGIX Pharma et DOC2U (capital acquis respectivement en mars 2022, mai 2022 et octobre 2022) ont également été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition de la société AVALUN, acquise le 30 avril 2021, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, soit un montant de 14 315 548 €. L'écart n'avait jusqu'à présent pu être affecté sur aucun actif identifiable. BIOSYNEX disposait néanmoins d'un délai jusqu'au 31 décembre 2022 pour affecter cet écart d'acquisition.

Suite aux analyses conduites en 2022, l'écart d'acquisition a été réaffecté de la façon suivante :

- 4 487 600 € en immobilisations incorporelles en « Technologie »,
- - 1 203 900 € impôt différé passif correspondant.
- 685 950 € reconnaissance d'un impôt différé actif sur report déficitaire

Le montant de l'écart d'acquisition d'AVALUN reconnu au 31 décembre 2021 a, par ailleurs, été minoré de 2 471 251 € en 2022. Ce montant correspondait à un complément de prix d'acquisition, sous condition d'atteinte de chiffre d'affaires de 5 M€ en 2023, niveau qui ne sera finalement pas atteint. L'écart d'acquisition a par ailleurs été majoré de 131 762 € en 2022, suite à l'exercice d'AGA (prévu dans le contrat d'acquisition d'origine). L'écart d'acquisition d'AVALUN s'élève ainsi à 8 006 409 € au 31 décembre 2022.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Ecarts d'acquisition comptabilisés au niveau de BIOSYNEX France

L'entité BIOSYNEX France se décompose en 2 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA » et le « DIAG » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs).

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2022 la valeur nette comptable des 2 unités génératrices de trésorerie s'élève à 100,1 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 59,9 M€
- DIAG : 40,2 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2022.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable (sauf pour l'UGT PHARMA, en utilisant un taux d'actualisation de 11,6%).

. *Analyse de sensibilité UGT PHARMA :*

Valeur d'utilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	10,60%	62,8	65,2	67,3
	11,10%	59,7	61,8	63,7
	11,60%	56,9	58,8	60,4

. *Analyse de sensibilité UGT DIAG :*

Valeur d'utilité DIAG (en M€)		Taux de croissance		
		0,50%	1%	1,40%
Taux d'actualisation	10,60%	44,9	46,5	48,0
	11,10%	42,7	44,2	45,5
	11,60%	40,7	42,0	43,2

Ecarts d'acquisition comptabilisés au niveau des filiales consolidées

Le groupe a réalisé des tests d'impairment pour l'ensemble des écarts d'acquisition liés à ses filiales consolidées qui font notamment ressortir les éléments suivants :

▪ **AVALUN**

AVALUN dégageant une perte de - 2,9 M€ (après retraitements et éliminations de consolidation), un test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un nouveau plan d'affaires, en utilisant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ce test, une dépréciation de 5,0 M€ a été constatée sur l'écart d'acquisition d'AVALUN, passant ainsi d'une valeur nette comptable de 8,0 M€ à 3,0 M€.

▪ **PROCISEDX**

PROCISEDX dégage une perte de - 11,6 M€ (après retraitements et éliminations de consolidation) soit -5,5 M€ revenant au Groupe BIOSYNEX (37,17% puis 42,7% à compter du 14 octobre 2022). Sur la base du plan d'affaires révisé qui a été établi, aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2022. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 0%

Le plan d'affaires tient compte de la perspective de la certification FDA à venir et du contrat de licence et de commercialisation signé en octobre 2022.

4.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.3.4.1 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi

- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

4.3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

4.3.5 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2022 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2021	Mouvements			Solde au 31/12/2022
		Entrée de périmètre	+	-	
Valeurs des biens	1 494 040	309 598	684 115	-	2 487 753
Amortissement des biens	- 434 865	- 23 126	- 598 704	-	- 1 056 694
Valeur nette des biens	1 059 175	286 472	85 412	-	1 431 059
Endettement	1 041 371	285 364	684 115	- 600 401	1 410 449

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 31 décembre 2022 :

Bien non activés :	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Valeurs des biens	2 359 294	1 835 630
Amortissement des biens	- 1 862 854	- 1 286 383
Valeur nette des biens	496 439	907 122
Endettement	527 847	673 294

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	289 303	395 417
Charges financières	4 033	10 597

4.3.6 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31 décembre 2022 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

4.3.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

4.3.8 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 31/12/2022 : 4 687 674 €.

4.3.9 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions de l'ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui applicable à compter de 2022, soit 25%.

4.3.10 Intégration fiscale

Néant.

4.3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

4.3.12 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

4.3.13 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

4.3.14 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.3.15 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4.3.16 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action est de 1,53€ et le résultat dilué par action est de 1,52 €.

4.4 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est à signaler sur l'exercice 2022.

4.5 Variations de périmètre

Suite à l'acquisition de titres sur le marché et à la participation à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en novembre 2021 pour un montant global de 4,8 M€, BIOSYNEX détenait 25,07% du capital de la société THERADIAG au 30 juin 2022. Cette filiale avait ainsi été consolidée par mise en équivalence à cette date, à compter du 8 février 2022, date de franchissement du seuil des 20%, en dégagant un écart d'acquisition de 2 642 492 €. Suite au dépôt d'une OPA volontaire sur les actions de la société, une quote-part de participation supplémentaire de 22,24% a été acquise le 30 septembre 2022, portant ainsi le pourcentage de détention à 47,31%. Aucun autre actionnaire ne disposant d'un pourcentage de participation supérieur, BIOSYNEX exerce, à compter de cette date, un contrôle exclusif de fait sur THERADIAG qui est ainsi intégrée globalement dans la consolidation de BIOSYNEX au 31 décembre 2022. L'écart d'acquisition enregistré suite à cette prise de participation supplémentaire s'élève à 7 546 832 €, soit la différence entre le coût d'acquisition des 2 prises de participation (11 590 854 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date de prise de contrôle (4 044 022 €). Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 12,2 M€ pour une perte nette de – 487 K€. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 3,3 M€ pour un résultat net contributif de – 10 K€.

BIOSYNEX PHARMA a été créée en février 2022 et est intégrée globalement à compter de cette date. La société est actuellement dormante.

BIOSYNEX a pris une participation de 23,24% dans la société PRIMADIAG le 30 mars 2022 pour un montant de 1,5 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence depuis la date d'acquisition. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 468 100 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (210 043 €) s'élève à 1 258 057 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 M€ pour une perte nette de – 5 K€.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 650 000 £) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (115 930 £) s'élève à 1 762 377 € (selon cours de la £ au 31/12/2022). Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 M£ pour une perte nette de – 259 K£. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 2,6 M€ pour un résultat net contributif de – 147 K€.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 et est intégrée globalement à compter de cette date.

BIGIX Pharma a été acquise à 100% le 6 octobre 2022 et est intégrée globalement. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (2 099 500 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (475 870 €) s'élève à 1 623 630 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 M€ pour une perte nette de – 169 K€. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 472 K€ pour un résultat net contributif de – 218 K€.

DOC2U, a été acquise à 100% le 7 octobre 2022 et est intégrée globalement. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 700 000 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (-62 720 €) s'élève à 1 762 720 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre

d'affaires de 9 K€ pour une perte nette de – 345 K€. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 est nul pour un résultat net contributif de – 124 K€.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société Medkoncept le 21 décembre 2022. Cette société est intégrée globalement. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (5 288 860 DKK soit 711 176 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à cette date (23 013 €) s'élève à 688 163 €. Sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 52 MDKK pour un bénéfice de – 41,8 MDKK. Le chiffre d'affaires contributif pour 2022 s'élève à 5 K€ pour un résultat net contributif de – 15 K€.

4.6 Changements de méthodes de consolidation

Suite à la variation de périmètre évoquée au § 4.5, THERADIAG consolidée par mise en équivalence au 30 juin 2022 est désormais intégrée globalement, depuis la prise de contrôle datant du 30 septembre 2022.

4.7 Ecarts d'acquisition

Les valeurs brutes et dépréciations des écarts d'acquisitions se décomposent comme suit au 31 décembre 2022 :

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	TOTAL BRUT	dont PHARMA	dont DIAG	DEPRECIATION	TOTAL NET
CLIENTELE BSD		752 000		752 000	- 383 730	368 270
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	705 029			705 029
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	232 035			232 035
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015	8 234 263		8 234 263		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	1 173 943			1 173 943
FONDS DUMOUEZ + FRAIS	01/07/2016	3 402 110		3 402 110		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	168 911			168 911
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	8 275 636			8 275 636
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	173 901	-	173 901		173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	25 672			25 672
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	4 566 570			4 566 570
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	261 250			261 250
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	144 957			144 957
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021	2 620 310		2 620 310		2 620 310
RACHAT CARTES	31/12/2021	28 000	28 000			28 000
FRAIS ACQUISITIONS ACTIONS PRIMADIAG	30/03/2022	1 468		1 468		1 468
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	13/04/2022	4 083 529	4 083 529			4 083 529
ENALEES EARN OUT	01/07/2022	50 000		50 000		50 000
ENALEES EARN OUT	12/08/2022	50 000		50 000		50 000
ENALEES EARN OUT	31/12/2022	100 000		100 000		100 000
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	31/12/2022	3 000 000	3 000 000			3 000 000
RACHAT CARTES	31/12/2022	35 362	35 362			35 362
FONDS DE COMMERCE BSS PARAKITO	31/12/2022	288 976	288 976			288 976
FONDS DE COMMERCE BPB PARAKITO	31/12/2022	1 646 894	1 646 894			1 646 894
FONDS DE COMMERCE BIGIX PARAKITO	31/12/2022	248 913	248 913			248 913
ECART D'ACQUISITION AVALUN	30/04/2021	8 006 409		8 006 409	- 5 035 050	2 971 359
ECART D'ACQUISITION PROCISEDIX	17/07/2020	3 409 128		3 409 128		3 409 128
ECART D'ACQUISITION THERADIAG	08/02/2022	2 800 766		2 800 766		2 800 766
ECART D'ACQUISITION THERADIAG	30/09/2022	4 746 066		4 746 066		4 746 066
ECART D'ACQUISITION PRIMADIAG	30/03/2022	1 258 057		1 258 057		1 258 057
ECART D'ACQUISITION BHR	19/05/2022	1 762 377		1 762 377		1 762 377
ECART D'ACQUISITION BIGIX PHARMA	06/10/2022	1 623 630		1 623 630		1 623 630
ECART D'ACQUISITION DOC2U	07/10/2022	1 762 720		1 762 720		1 762 720
ECART D'ACQUISITION MEDKONCEPT	21/12/2022	688 163		688 163		688 163
DIVERS		3 295	3 295			3 295
TOTAL		66 330 341	24 888 973	41 441 368	- 5 418 780	60 911 561

4.8 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2022
Frais de recherche & développement	3 393 536	1 796 199	- 150 963		2 837 126	7 875 898
Frais de développement	540 199	5 184 840				5 725 039
Frais de recherche et développement	3 933 735	6 981 039	- 150 963	-	2 837 126	13 600 937
Concession & droits sim. Brevets	339 727	185 415	- 82 362		114 778	557 558
Brevets	209 166	3 001 345	- 4 281		(80 556)	3 125 674
Marques et dessins	770	-	-		-	770
Droit d'entrée louage brevet	135 000	-	-		-	135 000
Marques déposées	1 092 316	5 430 498			96 195	6 619 009
Licence CEA	516 429	-	45 000	- 385 982		85 447
Autres licences	-	0	-		17 743	17 743
Apport en nature	-	-	-		106 675	106 675
Logiciels	- 5 352	- 0			-	5 352
Concession, brevets, marques...	2 288 056	8 617 257	- 131 643	- 385 982	254 835	10 642 523
Autres immobilisations incorporelles					-	-
Immo incorp en cours	-	144 082				144 082
Avances et acomptes sur immos incorpo.		5 054 679				5 054 679
Autres immobilisation incorp	-	5 198 761	-	-	-	5 198 761
TOTAL	6 221 791	20 797 057	- 282 606	- 385 982	3 091 961	29 442 221

Amortissements & provisions

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2022
Frais de recherche & développement	- 524 558	2 029 683	-			1 505 125
Frais de développement	267 940	823 387	-		-	1 091 327
Frais de recherche	- 256 618	2 853 070	-	-	-	2 596 452
Concession & droits sim. Brevets	284 011	89 861	- 86 643			287 229
Brevets	217 842	233 852	-	69 770		521 464
Licence CEA	88 178	67 544	- 5 946	- 64 330		85 446
Autres licences		2 295				2 295
Apport en nature		8 439				8 439
Logiciels	- 5 352	- 0	-		-	5 352
Concession, brevets, marques...	584 679	401 991	- 92 589	5 440	-	899 521
Autres immobilisations incorporelles						-
Immo incorp en cours						-
Autres immobilisation incorp	-	-	-	-	-	-
TOTAL	328 061	3 255 061	- 92 589	5 440	-	3 495 973

4.9 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2022
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-		-	9 037
Matériel industriel	2 410 178	588 593	- 103 631	-		153 631	3 048 771
Agencements et aménagements	747 759	146 005	-	-	8 318	44 482	929 928
Installations techniques	3 166 974	734 598	- 103 631	-	8 318	198 113	3 987 736
Installations générales, agencement...	2 533 066	2 237 105	-	-		330 326	5 100 497
Matériel de transport	24 413	-	176	-		-	24 237
Matériel de bureau et informatique	587 334	836 906	- 48 797	-	13 806	32 534	1 394 171
Mobilier	58 798	26 000	- 11 911	-		185	73 072
Autres immobilisations corporelles							-
Autres immobilisations corporelles	3 203 610	3 100 011	- 60 884	-	13 806	363 046	6 591 977
Immobilisations en cours		78 738	- 59 048	- 1 400		15 499	33 789
Avances et acomptes	1 826 792	779 739	-	247 261			2 359 270
Immobilisations en cours	1 826 792	858 477	- 59 048	248 661	-	15 499	2 393 059
TOTAL	8 197 377	4 693 086	- 223 563	- 248 661	- 22 124	576 658	12 972 773

Amortissements & Provisions

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2022
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-		-	9 037
Matériel industriel	1 488 059	358 182	- 103 631	-			1 742 610
Agencements et aménagements	450 386	107 858	-	-	6 875		551 368
Installations techniques	1 947 482	466 040	- 103 631	-	6 875	-	2 303 016
Installations générales, agencement...	731 977	775 986	-	-			1 507 963
Matériel de transport	24 413	-	176	-		-	24 237
Matériel de bureau et informatique	185 962	231 363	- 43 583	-	9 997		363 745
Mobilier	43 021	6 350	- 11 911	-			37 460
Autres immobilisations corporelles	985 373	1 013 698	- 55 670	-	9 997	-	1 933 405
Immobilisations en cours							-
Avances et acomptes	-		-	-			-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 932 855	1 479 738	- 159 301	-	16 871	-	4 236 421

4.10 Immobilisations financières

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Impact non cash	Entrée de périmètre	31/12/2022
Autres participations (Valeur brute)	3 430 651	5 913	-	-	175 403	3 611 967
Dépréciation	- 3 430 620	-	-	-	-	- 3 430 620
Autres participations (Valeur nette)	31	5 913	-	-	175 403	181 347
Créances rattachées à des participations	7 062 877	-	6 891 647	-	-	171 230
Titres immobilisés	3 284 756	1 000 080	-	3 284 756	-	1 000 080
Dépôt et cautionnement	2 422 773	39 972	626 513	-	259 762	2 095 994
Autres créances immobilisées	-	-	9 603	-	127 273	117 670
Autres immobilisations financières	12 770 405	1 040 052	- 7 527 763	- 3 284 756	387 035	3 384 973
Total	12 770 436	1 045 965	- 7 527 763	- 3 284 756	562 437	3 566 320

Les autres participations correspondent aux titres BIOSYNEX Gmbh, société en cours de liquidation et qui n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2021, les titres immobilisés correspondaient aux titres Theradiag dont BIOSYNEX avait acquis 18,82% des titres au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 3,3 M€. Au 31 décembre 2022, les titres immobilisés correspondent à des obligations convertibles Primadiag.

4.11 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités de ProciseDx et Primadiag au 31 décembre 2022 pour respectivement 1 320 627 € et 250 537 €. La quote-part de ProciseDX étant négative au 31 décembre 2021, la valeur des titres mis en équivalence avait été reclassée en provisions pour risques et charges à cette date.

Au 31 décembre 2022, l'impact des sociétés mises en équivalence sur les capitaux propres du Groupe s'élève à – 7,3M€.

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Impact non cash	Entrée de périmètre	31/12/2022
Titres mis en équivalence	-	-	-	1 320 627	250 537	1 571 164
Titres mis en équivalence	-	-	-	1 320 627	250 537	1 571 164

4.12 Stocks

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	18 548 354	- 1 479 859	17 068 495	15 203 980
Stocks produits finis et intermédiaires	3 473 858	- 463 415	3 010 443	2 883 705
Stock de marchandises	23 577 381	- 5 982 500	17 594 881	13 064 437
Total des stocks	45 599 593	- 7 925 774	37 673 819	31 152 122

4.13 Clients et comptes rattachés

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	15 009 837	- 309 423	14 700 414	25 266 948
Total des clients et comptes rattachés	15 009 837	- 309 423	14 700 414	25 266 948

Les créances clients et comptes rattachés ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.14 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	3 345 375	-	3 345 375	2 270 440
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	219 263	-	219 263	77 708
Créances sur personnel	19 754	-	19 754	7 067
Organismes sociaux - Produits à recevoir	25 768		25 768	31 523
Subvention à recevoir	337 499	-	337 499	630 193
Impôt sur les bénéfices	6 784 317		6 784 317	277 923
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 432 914	-	2 432 914	2 808 159
Etat, produit à recevoir	507 487		507 487	
Autres créances	3 398 060	-	3 398 060	2 028 739
Charges constatées d'avance	1 428 739	-	1 428 739	1 054 517
Ecart de conversion	364 329	-	364 329	219 976
Autres créances et comptes de régularisation	18 863 504	-	18 863 504	9 406 245
Impôts différés actif	1 199 064	-	1 199 064	918 335
Disponibilités	87 172 108	-	87 172 108	132 032 357
Total autres créances et comptes de régularisation	107 234 676	-	107 234 676	142 356 936

Les autres créances ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.15 Impôts différés

Les impôts différés s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2021	Incidence résultat	Autres	31/12/2022
Elimination des marges en stocks	114 544	- 12 840	6 283	107 987
Annulation des frais d'établissement	128 151	- 35 087		93 064
Report déficitaire Avalun	-		685 950	685 950
Organic	90 607	- 44 306		46 301
Participation	526 575	- 330 871		195 704
Ecart de conversion passif	58 458	11 600		70 058
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	918 335	- 411 504	692 233	1 199 064

	31/12/2021	Incidence résultat	Autres	31/12/2022
Retraitement de crédit-bail	4 451	425	277	5 153
Annulation dépréciation actions propres	562 596	- 562 596		-
Technologie d'Avalun (suite à affectation goodwill)		- 186 983	1 203 900	1 016 917
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	567 047	- 749 154	1 204 177	1 022 070

Au 31 décembre 2022, le Groupe BIOSYNEX a comptabilisé un impôt différé actif net de 176 994 €.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas reconnu d'actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables de certaines de ses filiales compte tenu d'un historique de pertes et de l'absence de tax planning justifiant leur consommation à court / moyen terme.

Le stock d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 11,7 M€ au 31 décembre 2022 et concerne principalement les sociétés AVALUN (2,5 M€) et THERADIAG (9,1 M€).

4.16 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2020	915 398	27 898 316	91 355	3 536	6 051 596	31 369 825	- 40 875	66 289 151
Variation de capital Biosynex SA	198 136	19 375 505						19 573 640
Affectation résultat			185	26 823 309	2 610 727	- 31 369 825		- 1 935 604
Résultat période						104 004 451		104 004 451
Variation Ecart de conversion							- 195 867	- 195 867
Autres					- 19 930 552			- 19 930 552
31/12/2021	1 113 534	47 273 821	91 540	26 826 845	11 268 229	104 004 451	- 236 742	167 805 219
Variation de capital Biosynex SA	- 88 276	- 21 677 843						- 21 766 119
Affectation résultat			19 813	34 481 672	49 062 406	- 104 004 451		- 20 440 560
Résultat période						15 657 173		15 657 173
Variation Ecart de conversion							1 313 497	1 313 497
Autres					19 960 242			19 960 242
31/12/2022	1 025 258	25 595 978	111 353	61 308 517	57 754 420	15 657 173	1 076 755	162 529 452
Intérêts minoritaires								4 366 989
Total capitaux propres consolidés								166 896 441

Le capital social et les primes évoluent de la façon suivante :

- une réduction capital réservée a été exercée le 12 mai 2022 pour un montant de 91 506,20 €, euros pour le porter de 1.113.534,20 euros (ancien capital) à 1.022.028 euros (nouveau capital) par annulation de 915.062 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro ;
- une augmentation de capital réservée a été exercée le 20 octobre 2022 pour un montant de 3.230 euros pour le porter de 1.022.028 euros à 1.025.258 euros, par émission de 32.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société mère est de 1.025.258 € et se compose de 10.252.580 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

L'écart de conversion de 1 076 755 € correspond aux écarts cours historique / cours de clôture pour le bilan et cours moyens / cours de clôture des entités BHR et PROCISEDIX.

Il a été versé la somme de 20 440 056 € au titre des dividendes conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022.

Les réserves consolidées sont notamment affectées de l'annulation du retraitement sur les actions propres BIOSYNEX France opéré au 31/12/2021 pour 20,1 M€.

4.17 Provisions pour risques et charges

	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2022
Provision pour risque de change	219 995	- 9 561	365 194	- 219 995		355 633
Provision pour litiges sociaux	116 000		65 000	- 10 000		171 000
Provision pour litiges commerciaux	1 140 226		4 150 000	- 100 000		5 190 226
Impact de la mise en équivalence négative	830 237				- 830 237	-
Autres provisions pour risques	631 845					631 845
Total des provisions pour risques et charges	2 938 303	- 9 561	4 580 194	- 329 995	- 830 237	6 348 704

La provision pour litiges commerciaux correspond principalement au risque lié au rappel des bouillottes estimé à 4.150K€ Se référer au paragraphe 2.1.3.3.1.

Les autres provisions pour risques correspondent à une avance consentie à BIOSYNEX Gmbh et dépréciée à 100% compte tenu de la liquidation en cours de la société.

4.18 Emprunts et dettes financières

	31/12/2021	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	34 068 258	3 177 309	17 220 000	- 5 142 509	49 323 058
Avances remboursables	-	1 150 479			1 150 479
Autres dettes financières - Coface	147 500				147 500
Dettes financières sur crédit-bail	1 041 371	285 364	684 115	- 600 401	1 410 449
Concours bancaires	40 735	455 965	36 519	- 496 700	36 519
Intérêts courus	13 120		9 127	- 13 120	9 127
Total dettes financières	35 310 984	5 069 118	17 949 761	- 6 252 730	52 077 132

Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2022, BIOSYNEX a tiré 26,2 M€ sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Ces deux covenants sont respectés sur l'exercice 2022.

4.19 Echancier des emprunts et dettes financières

	31/12/2022	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	49 323 058	5 727 854	29 670 853	13 924 350
Avances remboursables	1 150 479	170 000	575 240	405 240
Autres dettes financières - Coface	147 500	147 500		
Dettes financières sur crédit-bail	1 410 449	702 110	708 339	
Concours bancaires	36 519	36 519	-	
Intérêts courus	9 127	9 127		
Total dettes financières	52 077 132	6 793 110	30 954 432	14 329 590

4.20 Fournisseurs

	31/12/2022	< 1 an	31/12/2021	< 1 an
Dettes fournisseurs	14 988 281	14 988 281	18 728 681	18 728 681
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 988 281	14 988 281	18 728 681	18 728 681

4.21 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2022	< 1 an	31/12/2021	< 1 an
Dettes sociales	4 597 307	4 597 307	4 832 438	4 832 438
Avance s/subvention	6 393	6 393	6 393	6 393
Taxes sur chiffre d'affaires	1 728 992	1 728 992	1 882 504	1 882 504
Impôts différés passif	1 022 070	1 022 070	567 048	567 048
Etat impôts sur les bénéfices	1 732 762	1 732 762	19 814 822	19 814 822
Autres impôts	289 498	289 498	924 785	924 785
Dettes fiscales et sociales	9 377 021	9 377 021	28 027 990	28 027 990
Clients créditeurs et RRR	824 981	824 981	7 473 619	7 473 619
Dettes sur immobilisations	1 554 769	1 554 769	900 000	900 000
Autres dettes	5 744 707	5 744 707	3 324 529	3 324 529
Ecart de conversion	230 772	230 772	750 905	750 905
Produits constatés d'avance	215 245	215 245	1 930 878	1 930 878
Autres dettes	8 570 474	8 570 474	14 379 931	14 379 931
Total autres dettes et comptes de régularisation	17 947 495	17 947 495	42 407 921	42 407 921

4.22 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	82 780 000
Effets escomptés non echus	-
Engagement auprès du factor	4 079 512
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	527 846
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Baux commerciaux - Loyers annuels	313 931
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	459 571
Autres engagements donnés :	-
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	323 503
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 924 941
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Société Générale pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	991 752
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	455 261
Nantissement Enalees	-
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100 000
Nantissement sur les titres Doc2u au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	570 000
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	9 600 000
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 099 500
Option pour le rachat (put) du solde des titres Bhr	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Nordic	NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)	75 000
Nantissement sur fonds de commerce	2 130 000
Nantissement sur crédit bail	822 332
KBC - Garantie D-side village Biosynex Pharma Benelux	15 000
Change à terme selon détail annexé	-
Commandes fermes	357 973
Total	122 994 361
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	17 336 832
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	22 115 528
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	-
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750 000
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	194 123
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	83 195
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170 000
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	1 020 000
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	1 050 000
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	15 000
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	180 000
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	34 276
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	29 453
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	400 000
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	202 868
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	168 195
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	256 500
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	229 744
Garantie sur Barclays	-
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u et Biosynex Nordic	NC
Change à terme selon détail annexé	-
Total	5 783 353
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	1 516 035
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	-

Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que les entités BIOSYNEX France et Theradiag, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Cet engagement représente un montant total de 459 571 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 25 299 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction :
 - o de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce pour BIOSYNEX France
 - o de la convention collective Industries Chimiques pour Theradiag
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2% pour BIOSYNEX France, 0% pour Theradiag
- Taux de charges sociales :
 - o 42% pour BIOSYNEX France
 - o Pour Theradiag :
 - Agents de maîtrise : 43,3%
 - Non cadres : 39,5%
 - Cadres : 46,3%
- Rotation :
 - o 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans pour BIOSYNEX France
 - o Taux moyen de 20,7% pour Theradiag
- Table de mortalité :
 - o TF 00-02 pour BIOSYNEX France
 - o Insee 2022 pour Theradiag

Taux d'actualisation retenu : 3,65% pour BIOSYNEX France, 3,75% pour Theradiag.

Contrat d'affacturage

Depuis 2017, la société BIOSYNEX France a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ».

Au 31 décembre 2022, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 4 603 794 €. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2022 est le suivant :

Classement	N° de compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	275001	Fonds de garantie Factor	991 457	1 608 413
Actif clients	411002	Affacturage	- 4 603 794	- 14 790 190
Actif clients	467001	REB - Factor	685 957	1 147 251
TOTALEMENT ENGAGEMENT FACTOR			- 2 926 380	- 12 034 527

Autres engagements reçus

Achat à terme de devises :

Biosynex SA		
Position des devises au 31/12/2022		
Banques	Montant \$	Valeur €
CIC	\$1 280 000,00	1 109 393,25 €

Biosynex Swiss		
Position des devises au 31/12/2022		
Banques	Montant \$	Valeur €
CIC	\$2 000 000,00	1 734 230,53 €

4.23 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (Activité Pharma)
- Les produits professionnels (Activité Diagnostic)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid.

		CA 2022	CA 2022 dont ventes COVID	CA 2021	CA 2021 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	8,1	3,0	15,4	12,6
	Professionnels	68,3	59,5	173,6	168,8
Total EXPORT		76,4	62,5	189,0	181,4
FRANCE	Grand public	67,5	37,2	100,9	78,0
	Professionnels	52,7	41,2	92,8	82,8
Total FRANCE		120,2	78,4	193,7	160,8
TOTAL	Grand public	75,6	40,1	116,3	90,6
	Professionnels	121,0	100,7	266,4	251,6
TOTAL		196,6	140,8	382,7	342,2

Le chiffre d'affaires à l'Export est principalement réalisé en Europe.

4.24 Effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF	Ouvriers employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Apprentis	Vrp	Total
31/12/2022	96	61	209	8	1	375

4.25 Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Escomptes obtenus	257 912	427 208
Autres produits financiers	885 630	57 888
Différences positives de change	-	-
Reprise s/prov valeurs de placements	-	-
Reprise s/prov financières	219 995	21 107
Produits net sur cession de Vmp	109 655	
Total des produits financiers	1 473 192	506 203
Dotation prov. risques et charges	364 884	86 678
Dotation prov. dépréciations	3 554 511	-
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	477 243	331 700
Intérêts bancaires	23 998	15 023
Escomptes accordés	141 976	45 808
Autres charges financiers	58 031	18 747
Total des charges financières	4 620 643	497 956
Résultat financier	- 3 147 451	8 247

La dotation aux provisions pour dépréciations concerne les actions Novacyt dépréciées à hauteur de 3.555 K€ au 31 décembre 2022 (différence entre le prix d'acquisition et le cours moyen de l'action sur Euronext Growth sur la période du mois de décembre 2022).

4.26 Résultat exceptionnel

	31/12/2022	31/12/2021
Autres prod. except. s/opération de gestion	132 436	91 275
Produits sur exercices antérieurs	101 015	16 329
Produits cession des éléments d'actif cédés	51 832	40 847
Produits exceptionnels divers	-	-
Quote part subvention	-	305 712
Reprise sur prov risques et charges	110 000	246 000
Total des produits exceptionnels	395 282	700 163
Pénalités sur marchés	17 251	39 882
Pénalités amendes fiscales	12 952	425
Créances devenues irrécouvrables	18 806	14 413
Rappel d'impôts		247
Autres charges exceptionnelles	529 328	842 386
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeur comptable des éléments cédés	44 268	71 713
Charges exceptionnelles diverses	160 255	86 916
Dotation prov exceptionnelles	5 545 000	686 000
Total des charges exceptionnelles	6 327 861	1 741 982
Résultat exceptionnel	- 5 932 579	- 1 041 819

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent principalement le rappel de bouillottes (Se référer au paragraphe 2.1.3.3.1) :

- dépréciation des stocks bouillottes (dont stock en transit et PLV) :	1 330 000 €
- provision pour risque de retour de produits survenus ou à venir :	2 000 000 €
- commandes en cours non réceptionnées :	1 355 000 €
- redevances minimales relatives au contrat :	625 000 €
- autres coûts liés (destruction, logistique, ...)	170 000 €
	5 480 000 €

4.27 Charges d'impôt et preuve d'impôt

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	21 187 808	
Impôts exigibles	9 743 559	
Impôts différés	- 337 650	
Crédits d'impôts / carry-back	- 834 642	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	29 759 075	- 7 439 769
Différence taux d'imposition Suisse		989 123
Différences permanentes BSF		- 409 277
Contribution sociale 3,3%		- 135 859
CIR		689 026
Crédit d'impôt mécénat		93 984
Autres crédits d'impôt		51 632
IDA sur déficit Avalun non activé		- 730 680
IDA sur déficit BHR non activé		- 36 643
IDA sur déficit Theradiag non activé		- 16 235
IDA sur déficit Medkoncept non activé		- 4 765
IDA sur déficit Bigix non activé		- 49 053
IDA sur déficit DOC2U non activé		- 31 091
Annulation amortissement de FDC Suisse		55 000
Annulation vente FDC de BSF à BPB		- 350 000
Dépréciation Ecart d'acquisition Avalun		- 1 258 763
Divers		12 101
Impôts comptabilisés		- 8 571 267

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 25%, majoré de la contribution sociale sur l'IS au taux de 3,3%, au 31 décembre 2022. Le taux de 25% a été repris pour calculer les impôts différés au 31 décembre 2022.

Le taux marginal d'impôt appliqué au résultat alloué à la filiale BIOSYNEX Swiss est de 12,9%. Le différentiel par rapport au résultat total de la filiale suisse, correspondant à « établissement stable » et imposé en France au taux en vigueur.

4.28 Honoraires des commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30 Décembre 2008, le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat s'élève à

Honoraires des Commissaires aux comptes :		Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes BIOSYNEX SA		120 898
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services		-
	Sous-total BIOSYNEX SA	120 898
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes des filiales consolidées par intégration globale		60 918
	TOTAL	181 816

4.29 Transactions avec les parties liées

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions normales de marché.

4.30 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture, ni d'exercice de BSAR, étant donné que le programme est désormais terminé.

Prises de participation et de contrôle

- Theradiag SA

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société Theradiag avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹¹ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote¹².

- Chembio Diagnostics Inc

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars¹³.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023¹⁴.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023¹⁵.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023¹⁶.

- Laboratorios Rhogen

BIOSYNEX a signé le 23 mars 2023 un contrat d'acquisition portant sur 80% des titres de la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN. L'acquisition sera définitive à la suite de la signature de l'acte notarié devant intervenir d'ici la fin du mois de mai 2023. A cette occasion, la société sera renommée BIOSYNEX IBERICA. LABORATORIOS RHOGEN a été le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19.

Rachat d'actions

Le conseil d'administration a mis en œuvre le 07 février 2023 un programme de rachat d'actions conformément à la délégation autorisée par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 9 mai 2022. En date du présent rapport la société a racheté 106.966 titres pour un montant de 1.207.386 €.

¹¹ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹² Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹³ Se référer au communiqué de presse en date du 31 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Rappel de bouillottes

Courant octobre 2022, BIOSYNEX a lancé une nouvelle gamme de bouillottes micro-ondables. Des réclamations clients remontées auprès de BIOSYNEX ont fait état de risques d'incendies et brûlures à la suite de l'utilisation des bouillottes, ce qui a conduit BIOSYNEX à volontairement lancer un rappel du lot de bouillottes concernées le 15 février 2023 (publié sur le site www.rappel.conso.gouv.fr). En date du 9 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé l'arrêt de la commercialisation de ces bouillottes à la suite d'un arrêté préfectoral daté du même jour.

Les incidences de cet évènement, estimées à 5.480 K€ (risque sur le chiffre d'affaires, destruction des stocks, etc...), ont été constatées dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2022.

5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

5.1 Bilan

Présenté en Euros					
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 693 241	1 323 908	369 333	512 604	-143 271
Recherche et développement	3 498 714	1 809 086	1 689 628	1 088 514	601 114
Concessions, brevets, droits similaires	10 307 163	808 071	9 499 091	1 272 718	8 226 373
Fonds commercial	38 084 947	383 730	37 701 217	30 380 858	7 320 359
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	5 003 911	-	5 003 911	-	5 003 911
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 144 535	1 769 772	1 374 764	1 109 156	265 608
Autres immobilisations corporelles	3 887 096	843 683	3 043 413	1 140 117	1 903 296
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	2 359 270	-	2 359 270	1 826 792	532 478
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	37 128 086	12 530 620	24 597 466	18 341 361	6 256 105
Créances rattachées à des participations	171 230		171 230	7 062 877	-6 891 647
Autres titres immobilisés	14 059 034		14 059 034	21 116 373	-7 057 339
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 741 661		1 741 661	2 357 309	-615 648
TOTAL (I)	121 078 887	19 468 870	101 610 017	86 208 679	15 401 338
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	10 120 458		10 120 458	5 893 406	4 227 052
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1 898 335	311 209	1 587 126	1 633 778	-46 652
Marchandises	19 826 232	4 738 646	15 087 586	10 267 681	4 819 905
Avances et acomptes versés sur commandes	3 327 812		3 327 812	1 566 664	1 761 148
Clients et comptes rattachés	17 757 683	162 643	17 595 039	23 389 711	-5 794 672
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				5 233	-5 233
. Organismes sociaux	22 632		22 632	27 063	-4 431
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 138 553		6 138 553		6 138 553
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	508 226		508 226	1 057 479	-549 253
. Autres	9 355 056		9 355 056	3 482 351	5 872 705
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	6 245 491	3 554 511	2 690 980		2 690 980
Disponibilités	37 846 053		37 846 053	65 044 054	-27 198 001
Instruments financiers à terme et jetons détenus	8 000 000		8 000 000		8 000 000
Charges constatées d'avance	1 134 398		1 134 398	989 126	145 272
TOTAL (II)	122 180 929	8 767 009	113 413 920	113 356 546	57 373
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	364 884		364 884	219 990	144 894
TOTAL ACTIF (0 à V)	243 624 700	28 235 879	215 388 821	199 785 215	15 603 605

5.2 Bilan (suite)

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 025 258	1 113 534	-88 276
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	25 595 978	47 273 820	-21 677 842
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	111 353	91 540	19 813
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 582 230	1 585 460	-3 230
Report à nouveau	61 308 518	26 826 846	34 481 672
Résultat de l'exercice	30 841 051	54 942 045	-18 200 994
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	120 464 388	131 833 245	-5 468 857
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	448 575	585 000	-136 425
TOTAL (II)	448 575	585 000	-136 425
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	5 857 955	1 608 066	4 249 889
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	5 857 955	1 608 066	4 249 889
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	44 717 902	31 801 980	12 915 922
. Découverts, concours bancaires	14 545	17 710	-3 165
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	22 128 986		22 128 986
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 398 710	12 182 474	-1 783 764
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 953 960	3 244 977	-1 291 017
. Organismes sociaux	1 243 146	1 381 457	-138 311
. Etat, impôts sur les bénéfices		7 241 993	-7 241 993
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	907 635	1 190 950	-283 315
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	237 485	753 774	-516 289
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 171 948	0	1 171 948
Autres dettes	5 442 018	7 036 711	-1 594 693
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	121 337	673 049	-551 712
TOTAL (IV)	88 337 672	65 525 076	22 812 596
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	280 231	233 830	46 401
TOTAL PASSIF (I à V)	215 388 821	199 785 217	21 503 604

5.3 Compte de résultat

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	92 214 167	7 143 830	99 357 997	174 656 371	-75 298 374	-43,11
Production vendue biens	26 192 850	3 662 403	29 855 252	44 064 167	-14 208 915	-32,25
Production vendue services	427 281	8 959 476	9 386 757	18 580 219	-9 193 462	-49,48
Chiffres d'affaires Nets	118 834 298	19 765 709	138 600 006	237 300 756	-98 700 750	-41,59
Production stockée			41 531	-74 821	116 352	155,51
Production immobilisée			672 395	525 069	147 326	28,06
Subventions d'exploitation			281 827	435 825	-153 998	-35,33
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 998 452	1 186 021	2 812 431	237,13
Autres produits			1 133 623	1 040 240	93 383	8,98
Total des produits d'exploitation (I)			144 727 834	240 413 089	-95 685 255	-39,8
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			66 540 662	113 098 204	-46 557 542	-41,17
Variation de stock (marchandises)			-6 550 895	903 210	-7 454 105	-825,29
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 442 727	10 959 936	1 482 791	13,53
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-4 366 025	-1 936 934	-2 429 091	125,41
Autres achats et charges externes			26 628 306	25 815 897	812 409	3,15
Impôts, taxes et versements assimilés			1 140 158	1 662 492	-522 334	-31,42
Salaires et traitements			12 014 900	9 673 437	2 341 463	24,21
Charges sociales			4 972 929	4 542 700	430 229	9,47
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 091 458	1 246 188	845 270	67,83
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 829 575	3 315 918	513 657	15,49
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			929 845	494 953	434 892	87,87
Total des charges d'exploitation (II)			119 673 640	169 776 002	-50 102 362	-29,51
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			25 054 194	70 637 088	-45 582 894	-64,53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			25 100 402	7 613 944	17 486 458	229,66
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1 175 604	333 307	842 297	252,71
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 470 380	21 107	2 449 273	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			109 655		109 655	N/S
Total des produits financiers (V)			28 856 041	7 968 358	20 887 683	262,13
Dotations financières aux amortissements et provisions			13 019 395	2 337 063	4 782 332	204,63
Intérêts et charges assimilées			706 070	357 730	348 340	97,38
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			13 725 465	2 694 793	5 130 672	190,39
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			15 130 576	5 273 565	15 757 011	298,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			40 184 770	75 910 653	-29 825 883	-39,29

Compte de Résultat (suite)

Présenté en Euros				
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	164 884	103 320	61 564	59,59
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 403 000	346 559	1 056 441	304,84
Reprises sur provisions et transferts de charges	110 000	166 000	-56 000	-33,73
Total des produits exceptionnels (VII)	1 677 884	615 879	1 062 005	172,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	196 937	213 450	-16 513	-7,74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 473	158 630	-157 157	-99,07
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 545 000	1 317 845	4 227 155	320,76
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 743 411	1 689 925	4 053 486	239,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 065 526	-1 074 046	-2 991 480	278,52
Participation des salariés (IX)	782 817	2 106 305	-1 323 488	-62,83
Impôts sur les bénéfices (X)	4 495 375	17 788 257	-13 292 882	-74,73
Total des Produits (I+III+V+VII)	175 261 760	248 997 326	-73 735 566	-29,61
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	144 420 708	194 055 281	-55 534 573	-28,62
RESULTAT NET	30 841 051	54 942 045	-18 200 994	-33,13
Dont Crédit-bail mobilier	704 735	686 640	18 095	2,64
Dont Crédit-bail immobilier				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois (idem pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021).

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 215 388 821 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 30 841 051 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19 avril 2023 par les dirigeants.

La société BIOSYNEX est depuis le 21 mars 2011 une société cotée sur un système multilatéral de négociation, EURONEXT GROWTH- Paris.

5.4 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2022, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 138,6 M€ en très forte baisse par rapport à l'exercice précédent (237,3 M€). L'activité avait bénéficié en 2021 de la contribution significative des ventes de produits de prévention et de dépistage liées à la pandémie de la Covid-19 pour environ 89%.

BIOSYNEX a lancé sur le dernier trimestre 2022 une nouvelle gamme de bouillottes. Suite à des remontées d'incidents et de risques d'incendie ou brûlures par des utilisateurs, la société a procédé à un rappel de produits puis un retrait de

commercialisation sur le premier trimestre 2023. Cet événement impacte les comptes de l'exercice 2022 à hauteur de 5,5 M€.

La société a également constaté une dépréciation sur les titres de la société AVALUN d'un montant de 9,1 M€ faisant suite à un test d'impairment réalisé en fin d'année.

Acquisitions et prises de participations :

Suite à l'acquisition de titres sur le marché et à la participation à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en novembre 2021 BIOSYNEX détenait 25,07% du capital de la société THERADIAG au 30 juin 2022 pour un montant global de 4 880 684 €. Suite au dépôt d'une OPA volontaire sur les actions de la société, une quote-part de participation supplémentaire de 22,24% a été acquise le 30 septembre 2022 pour un montant de 6 710 170 €, portant ainsi le pourcentage de détention à 47,31%. Au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres détenus s'élève ainsi à 11 590 854 €.

BIOSYNEX a pris une participation de 23,24% dans la société PRIMADIAG le 30 mars 2022 pour un montant de 1 468 100 €. PRIMADIAG est spécialiste dans le développement et la production de robots appliqués à l'automatisation des solutions diagnostiques par PCR. Cette prise de participation permet d'associer les expertises des deux sociétés pour promouvoir le robot de PRIMADIAG combinés aux kits AMPLIQUICK développés par BIOSYNEX.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 1 650 000 £, soit 1 969 444 €. Cette prise de participation permet à BIOSYNEX d'accélérer la pénétration du marché britannique grâce à de multiples effets de synergie.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 pour un capital de 3 500 000 €. Cette filiale assure la commercialisation du catalogue OTC du Groupe en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

BIGIX PHARMA, société de droit italien, a été acquise à 100% le 6 octobre 2022 pour un montant de 2 099 500 €. BIGIX PHARMA distribue différentes gammes de produits dans le segment du matériel médical et possède un portefeuille clients de plus de 5.000 pharmacies, démarchées par sa force de vente, composée de plus de 40 agents commerciaux indépendants. Cette acquisition permettra de pénétrer le marché italien de la Pharmacie qui représente plus de 20 000 points de ventes. BIGIX PHARMA est devenue BIOSYNEX PHARMA ITALIA en mars 2023.

DOC2U, société basée à Toulouse, a été acquise à 100% le 7 octobre 2022 pour un montant de 1 700 000 €. Cette société commercialise un dispositif médical connecté destiné à simplifier la consultation médicale à distance. La solution développée par la société intègre dans un même dispositif toute une série d'outils nécessaires à relever les paramètres physiologiques du patient (tensiomètre, cardio-fréquence-mètre, oxymètre et thermomètre). Cette acquisition permettra à BIOSYNEX de se positionner sur un nouveau marché, tout en bénéficiant des compétences de la société pour améliorer le développement de certains de ses produits tels que le thermomètre et le tensiomètre.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société danoise MEDKONCEPT le 21 décembre 2022 pour un montant de 5 288 860 DKK soit 711 176 €. La société MEDKONCEPT est devenue BIOSYNEX NORDIC en janvier 2023.

BIOSYNEX avait souscrit des obligations convertibles en actions de la société PROCISEDIX en mars et novembre 2021 pour un montant total de 8 M\$, soit un montant de 6,9 M€, arrivant à maturité en mars 2023. Les actionnaires de PROCISEDIX détenant des obligations convertibles ont signé le 14 octobre 2022 un accord pour la conversion anticipée en actions à effet immédiat de toutes les obligations convertibles existantes. Le pourcentage de détention de BIOSYNEX dans la société PROCISEDIX est passé de 37,17 % à 42,70 % à l'issue de cette opération.

Contrats conclus avec les filiales

Avec THERADIAG :

Un premier contrat de distribution en date du 10 janvier 2022 d'une durée de deux ans a été conclu entre THERADIAG et BIOSYNEX sur le test PCR AMPLIQUICK SARS-CoV-2 de BIOSYNEX dont la promotion en milieu hospitalier a été confiée à THERADIAG qui bénéficie d'une empreinte forte en milieu hospitalier et en particulier dans la grande majorité des Centres Hospitalo-Universitaires.

Un second contrat de distribution a été conclu entre les deux sociétés en date du 17 février 2022 pour les produits Pathfast pour une période allant jusqu'au 1er juin 2024. THERADIAG a accordé à BIOSYNEX les droits de distribution exclusifs de ces produits auprès d'acteurs publics et de certaines sociétés privées situés en France.

Avec PROCISEDX :

BIOSYNEX a signé le 20 octobre 2022 un contrat de licence et de commercialisation avec PROCISEDX Inc. dans le cadre duquel la production des tests de suivi des patients atteints de maladies chroniques de l'intestin (MICI) de PROCISEDX sera transférée en France.

Les produits fabriqués par BIOSYNEX pourront être commercialisés en Europe, au Moyen-Orient et dans d'autres marchés internationaux. BIOSYNEX aura également la possibilité de développer et produire de nouveaux tests de biologie délocalisée (Point of Care) ciblant d'autres applications de soins primaires et de médecine d'urgence sur la plateforme de de PROCISEDX.

Acquisition de marques

BIOSYNEX a acquis en date du 13 avril 2022 la marque Para'kito, ses actifs et sa propriété intellectuelle (brevets et marques). Para'kito est le leader européen dans la prévention et le soin des piqûres de moustiques avec des formulations 100% naturelles.

Par cette opération, BIOSYNEX renforce le segment Prévention de son offre de Santé familiale en proposant la gamme Para'kito auprès de ses 15 000 pharmacies clientes en France et aussi auprès des pharmacies en Europe via ses filiales en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. BIOSYNEX exploite la marque et ses brevets pour l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud.

5.5 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture, ni d'exercice de BSAR, étant donné que le programme est désormais terminé.

Prises de participation et de contrôle

- *Theradiag SA*

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société Theradiag avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹⁷ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote¹⁸.

- *Chembio Diagnostics Inc*

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars¹⁹.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023²⁰.

¹⁷ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁸ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 31 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023 ²¹.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023 ²².

- **Laboratorios Rhogen**

BIOSYNEX a signé le 23 mars 2023 un contrat d'acquisition portant sur 80% des titres de la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN. L'acquisition sera définitive à la suite de la signature de l'acte notarié devant intervenir d'ici la fin du mois de mai 2023. A cette occasion, la société sera renommée BIOSYNEX IBERICA. LABORATORIOS RHOGEN a été le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19.

Rachat d'actions

Le conseil d'administration a mis en œuvre le 07 février 2023 un programme de rachat d'actions conformément à la délégation autorisée par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte du 9 mai 2022. En date du présent rapport la société a racheté 106.966 titres pour un montant de 1.207.386 €.

Rappel de bouillottes

Courant octobre 2022, BIOSYNEX a lancé une nouvelle gamme de bouillottes micro-ondables. Des réclamations clients remontées auprès de BIOSYNEX ont fait état de risques d'incendies et brûlures à la suite de l'utilisation des bouillottes, ce qui a conduit BIOSYNEX à volontairement lancer un rappel du lot de bouillottes concernées le 15 février 2023 (publié sur le site www.rappel.conso.gouv.fr). En date du 9 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé l'arrêt de la commercialisation de ces bouillottes à la suite d'un arrêté préfectoral daté du même jour.

Les incidences de cet événement, estimées à 5.480 K€ (risque sur le chiffre d'affaires, destruction des stocks, etc...), ont été constatées dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2022.

5.6 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

²¹ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²² Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

5.6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les **fonds de commerce** ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Le poste comprend les malis techniques de fusions qui représentent l'écart négatif entre l'actif reçu et la valeur comptable de la participation pour la part reclassée en fonds commercial.

L'entité BIOSYNEX France se décompose en 2 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA » et le « DIAG » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs), les fonds de commerce pouvant être rattachés à l'une ou l'autre de ces 2 UGTs.

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé.

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	PHARMA	DIAG
CLIENTELE BSD			752 000
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	
FONDS DUMOUEZE + FRAIS	01/07/2016		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	-	173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	
FONDS VISIONED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021		2 620 310
RACHAT CARTES	31/12/2021	28 000	
FRAIS ACQUISITIONS ACTIONS PRIMADIAG	30/03/2022		1 468
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	13/04/2022	4 083 529	
ENALEES EARN OUT	01/07/2022		50 000
ENALEES EARN OUT	12/08/2022		50 000
PARKITO EARN OUT	31/12/2022	3 000 000	
ENALEES EARN OUT	31/12/2022		100 000
RACHAT CARTES	31/12/2022	35 362	
		22 700 895	15 384 052
		TOTAL BRUT PHARMA + DIAG	38 084 947
		DEPRECIATION	383 730
		TOTAL NET PHARMA + DIAG	37 701 217

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds de commerce sont ainsi affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2022 la valeur nette comptable des 2 unités génératrices de trésorerie s'élève à 100,1 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 59,9 M€
- DIAG : 40,2 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2022.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable (sauf pour l'UGT PHARMA, en utilisant un taux d'actualisation de 11,6%).

5.6.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Les bases des tests de dépréciations des titres de participation sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des écarts d'acquisition en consolidation.

5.6.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art. 321-22. al.2 PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

5.6.4 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

5.6.5 Opérations libellées en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

5.6.6 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

5.6.7 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2022, BIOSYNEX a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 204 889 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 25.299 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans, 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,65%

5.6.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

5.6.9 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

5.7 Autres informations

5.7.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30 Décembre 2008, le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat s'élève à 120.898€

Honoraires des Commissaires aux Comptes :

Description	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	120 898 €
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	
TOTAL	120 898 €

5.7.2 Immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	3 769 111		1 422 844
Autres immobilisations incorporelles	32 539 159		23 121 450
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 612 695		635 471
Autres installations, agencements, aménagements	1 039 026		1 475 013
Matériel de transport	24 413		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	592 759		775 285
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	1 826 792		2 243 780
TOTAL	42 403 955	-	29 673 843
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	28 834 858		19 993 390
Autres titres immobilisés	23 366 758		10 774 278
Prêts et autres immobilisations financières	2 357 309		7 916
TOTAL	54 558 925	-	30 775 584
TOTAL GENERAL	96 962 880	-	60 449 427

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			5 191 955	
Autres immobilisations incorporelles		2 264 588	53 396 021	
Terrains			-	
Constructions sur sol propre			-	
Constructions sur sol d'autrui			-	
Installations générales, agencements, constructions			-	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		103 631	3 144 535	
Autres installations, agencements, aménagements		7 313	2 506 726	
Matériel de transport		176	24 237	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		11 911	1 356 133	
Emballages récupérables et divers			-	
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes		1 711 301	2 359 271	
TOTAL	-	4 098 920	67 978 878	-
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		11 528 932	37 299 316	
Autres titres immobilisés		20 082 003	14 059 033	
Prêts et autres immobilisations financières		623 565	1 741 660	
TOTAL	-	32 234 500	53 100 009	-
TOTAL GENERAL	-	36 333 420	121 078 887	-

5.7.3 Amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement	2 167 994	965 000	-	3 132 994
Autres immobilisations incorporelles	501 854	369 583	63 365	808 072
Terrains				-
Constructions sur sol propre				-
Constructions sur sol d'autrui				-
Installations générales, agencements, constructions				-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 503 539	369 864	103 631	1 769 772
Autres installations, agencements, aménagements	297 112	165 991	-	463 103
Matériel de transport	24 413	-	176	24 237
Matériel de bureau, informatique, mobilier	194 556	221 021	59 234	356 343
Emballages récupérables et divers				-
				-
TOTAL	4 689 468	2 091 459	226 406	6 554 521

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche et développement	965 000				
Autres immobilisations incorporelles	369 583				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	369 864				
Autres installations, agencements, aménagements	165 991				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	221 021				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	2 091 459	-	-	-	-

5.7.4 Provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	-	-	-	-
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	219 995	364 884	219 995	364 884
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (1)	1 388 071	4 215 000	110 000	5 493 071
TOTAL Provisions	1 608 066	4 579 884	329 995	5 857 955
Sur immobilisations incorporelles	383 730			383 730
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation (2)	3 430 620	9 100 000	-	12 530 620
Sur autres immobilisations financières (3)	2 250 385	-	2 250 385	-
Sur stocks et en-cours	3 153 398	5 049 855	3 153 398	5 049 855
Sur comptes clients	469 572	109 720	416 649	162 643
Autres dépréciations (4)		3 554 511		3 554 511
TOTAL Dépréciations	9 687 705	17 814 086	5 820 432	21 681 359
TOTAL GENERAL	11 295 771	22 393 970	6 150 427	27 539 314
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		3 829 575	3 570 047	
- financières		13 019 395	2 470 380	
- exceptionnelles		5 545 000	110 000	

(1) La dotation de l'exercice correspond à la provision pour risques et charges liée au rappel de produits

(2) L'augmentation de la provision sur les titres de participation correspond à la dotation sur les actions AVALUN

(3) La diminution sur autres immobilisations financières correspond à la reprise sur les actions propres

(4) L'augmentation des autres dépréciations correspond à la dotation sur les actions NOVACYT

5.7.5 Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	171 230		171 230
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 741 661		1 741 661
Clients douteux ou litigieux	208 005	208 005	
Autres créances clients	17 549 678	17 549 678	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	22 632	22 632	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	6 138 553	6 138 553	
- T.V.A.	508 226	508 226	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	70 000	70 000	
- Divers	349 677	349 677	
Groupe et associés	7 429 533	7 429 533	
Débiteurs divers	1 505 846	1 505 846	
Charges constatées d'avance	1 134 398	1 134 398	
TOTAL GENERAL	36 829 439	34 916 548	1 912 891
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

5.7.6 Etat des Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				-
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1) :				-
- à 1 an maximum	14 545	14 545		
- plus d'un an	44 717 902	4 460 497	26 428 055	13 829 350
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 398 710	10 398 710		
Personnel et comptes rattachés	1 953 960	1 953 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 243 146	1 243 146		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices		-		
- T.V.A.	907 635	907 635		
- Obligations cautionnées		-		
- Autres impôts et taxes	237 485	237 485		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 171 948	1 171 948		
Groupe et associés	22 128 986	22 128 986		
Autres dettes	5 442 018	5 442 018		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	121 337	121 337		
TOTAL GENERAL	88 337 672	48 080 267	26 428 055	13 829 350
Emprunts souscrits en cours d'exercice	17 220 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 300 607			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

(1) Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2022, BIOSYNEX a tiré 26,2 M€ sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Ces deux covenants sont respectés sur l'exercice 2022.

5.7.7 Frais d'établissement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)		
	Valeurs nettes	Taux d'Amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	369 333	20%
TOTAL	369 333	20%

5.7.8 Frais de recherche appliquée et de développement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)				
Désignation	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
R & D (durée exprimée en mois)	2 285 800	1 469 398	816 402	24 mois
Autres frais de développement	1 212 914	339 688	873 226	60 mois
Total	3 498 714	1 809 086	1 689 628	

5.7.9 Fonds commercial

Eléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant des dépréciations
Achat clientèle internationale à Biosynex GmbH	502 000			137 500
Achat clientèle domestique à Biosynex GmbH	250 000			75 000
Achat clientèle Biosynex GmbH	48 000			
Mali technique de fusion ALL DIAG			8 234 263	
Mali technique de fusion MAGNIEN			1 173 943	
Fonds de commerce FUMOUIZE	3 200 000			
Droits enregistrements FDC FUMOUIZE	155 310			
G & Associés - frais acq. FUMOUIZE	46 800			
Mali technique fusion DECTRA PHARM			8 275 636	
Fonds apportés suite fusion DECTRA PHARM			804 695	
Fonds divers			21 245	
Mali technique TUP HECOMED			232 035	
Mali fusion SR2B			158 901	
Frais acquisition SR2B	15 000			
Achat clientèle Agence MBG	12 172			
Achat clientèle MOURET	13 500			
Achat clientèle NEIGE	16 000			
Achat clientèle BRIOS V.	10 000			
Achat clientèle BRZOZKA	3 250			
Achat clientèle BRIOS J-C	30 000			
Achat clientèle RAVIER	28 000			
Achat clientèle POISSON	60 000			
Achat clientèle SYMBIOSE	36 000			
Achat clientèle ETC	10 000			
Achat clientèle MULTIPHARM	68 000			
Tellus - frais acq. VISIONMED	8 450			
Droits enregistrement FDC VISIONMED	208 120			
Fonds de commerce VISIONMED	4 350 000			
Achat clientèle BRIOS V.	17 000			
Achat clientèle BRIOS JC.	52 000			
Achat clientèle ALPHADEL	59 000			
Achat clientèle AGENCE BK	12 500			
Achat clientèle VIDIS	4 457			
Fonds de commerce ENALEES	2 500 000			
Droits enregistrements FDC ENALEES	120 310			
Achat clientèle BILLAUD	6 500			
Achat clientèle HENDRYCKS	6 500			
Achat clientèle SCHUEREMANS	15 000			
Frais acquisition actions Primadiag	1 468			
Achat fonds de commerce Parakito				
Earn out Parakito	3 000 000			
Achat clientèle Vidis	20 257			
Achat clientèle Pg distribution	15 105			
Enalees Earn out	200 000			
Fonds de commerce Parakito	4 083 530			
TOTAL	19 184 229	-	18 900 718	212 500

5.7.10 Détail des produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Sur créances rattachées à des participations	-	-
Sur créances rattachés à des sociétés en participation	-	-
Sous total	-	-
Autres titres immobilisés		
Sur autres créances immobilisées	-	-
Sur titres immobilisés (droits de créance)	-	-
Sous total	-	-
Prêts		
Sur prêts	-	-
Sous total	-	-
Autres immobilisations financières		
Sur dépôts et cautionnements	-	-
Sur créances diverses	-	-
Sous total	-	-
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients - Factures à établir	2 606 340	134 369
Clients - Intérêts courus	-	-
Sous total	2 606 340	134 369
Autres créances (dont avoirs à recevoir)		
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	186 915	77 708
Sur personnel	-	-
Sur organismes sociaux	21 593	8 649
Sur état	349 677	-
Sur Associés, comptes courants	-	-
Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE	-	-
Sur débiteurs et créditeurs divers	-	-
Sous total	558 185	86 357
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
Sur obligations, bons et valeurs assimilées	-	-
Sous total	-	-
DISPONIBILITES		
Sur banque	47 056	-
Sous total	47 056	-
TOTAL GENERAL	3 211 581	220 726

5.7.11 Détail des charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Sur emprunts obligataires convertibles	-	-
Sous total	-	-
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Sur autres emprunts obligatoires	-	-
Sur emprunts auprès des établissements de crédit	4 489	7 959
Sur banque	14 317	17 710
Sur concours bancaires courants	-	-
Sous total	18 806	25 669
Emprunts et dettes financières divers		
Sur dépôts et cautionnements reçus	-	-
Sur participation des salariés aux résultats	-	-
Sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières	-	-
Sur autres emprunts et dettes assimilées	-	-
Sur dettes rattachés à des participations	-	-
Sur Associés, comptes courants	-	-
Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE	-	-
Sous total	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sur fournisseurs - factures non parvenues	4 784 468	3 259 529
Sur fournisseurs d'immobilisations	1 171 948	-
Sur fournisseurs - Intérêts courus	-	-
Sous total	5 956 416	3 259 529
Dettes fiscales et sociales		
Sur personnel - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur dettes provisionnées pour congés à payer	644 615	562 620
Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	782 817	2 106 305
Sur autres charges à payer	493 285	554 581
Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges sociales sur congés à payer	243 676	222 970
Sur autres charges à payer	186 462	641 041
Sur état- Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges fiscales sur congés à payer	-	-
Sur charges à payer	186 627	715 412
Sous total	2 537 482	4 802 929
Autres dettes (dont avoirs à établir)		
Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	47 027	3 635 602
Sur débiteurs et créditeurs divers	-	-
Sous total	47 027	3 635 602
TOTAL GENERAL	8 559 731	11 723 729

5.7.12 Détail des charges et produits constatés d'avance

Répartition par secteur d'activité	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	1 134 398	121 337
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	1 134 398	121 337

5.7.13 Détail des charges et produits financiers

	N	N-1
Escomptes obtenus	218 263	275 468
Revenus des titres de participations	25 100 402	7 613 944
Produits financiers divers	1 066 996	57 839
Reprise prov risques et charges financières	219 995	
Reprise prov dépréciation VMP	-	-
Reprise prov immos financières	2 250 385	21 107
Total produits financiers	28 856 041	7 968 358
Intérêts sur emprunts	392 594	282 311
Intérêts bancaires	11 600	11 999
Intérêts sur créances et cc	-	-
Escomptes accordés	141 394	45 526
Autres charges financières	160 482	17 893
Dotation prov risques et charges financières	364 884	86 678
Dotation prov immos financières *	12 654 511	2 250 385
Total charges financières	13 725 465	2 694 793
TOTAL RESULTAT FINANCIER	15 130 576	5 273 565

*La dotation aux provisions sur les immobilisations financières correspond principalement aux provisions sur les titres de la société AVALUN (9,1 M€) et sur les titres de la société NOVACYT (3,6 M€).

5.7.14 Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	17 251	34 439
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 707	425
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	14 391	14 414
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	161 589	164 173
Charges sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)		
Sous-total	196 938	213 451
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles	-	29 571
Immobilisations corporelles	1 473	42 143
Sous-total	1 473	71 714
Sur opérations exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses	-	86 916
Reprises sur provisions, transfert de charges		
Dotations aux provisions exceptionnelles	5 545 000	1 317 845
Dotations aux dépréciations exceptionnelles		-
Sous-total	5 545 000	1 317 845
Total charges exceptionnelles	5 743 411	1 689 925

Produits exceptionnels

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels	63 870	86 991
Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	101 015	16 329
Sous-total	164 885	103 320
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	3 000	40 847
Quote part des subventions investissements	-	305 712
Produits exceptionnels divers	1 400 000	-
Sous-total	1 403 000	346 559
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises sur provisions exceptionnelles	110 000	166 000
Total produits exceptionnels	1 677 884	615 879

TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 4 065 527	- 1 074 046
------------------------------------	--------------------	--------------------

5.7.15 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	11 135 342	0,10 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	32 300	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	915 062	0,10 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 252 580	0,10 €

5.7.16 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	99 357 997
Ventes de produits finis	29 855 252
Prestations de services	9 386 757
TOTAL	138 600 006
Répartition par marché géographique	Montant
France	118 834 298
Etranger	19 765 708
TOTAL	138 600 006

5.7.17 Crédit-bail mobilier

	Installations, matériel et outillages
Valeur d'origine	3 021 900
Amortissements :	
- Cumuls exercices antérieurs	836 389
- Dotations de l'exercice	505 062
TOTAL	1 680 449
Redevances payées :	
- Cumuls exercices antérieurs	1 319 834
- Exercice	693 409
TOTAL	2 013 243
Redevances restant à payer :	
- à 1 an au +	680 380
- à + d'1 an et 5 au +	491 495
- à + de 5 ans	0
TOTAL	1 171 875
Valeur résiduelle :	
- à - d'1 an	588
- à 1 an au +	
- à + d'1 an et 5 au +	24 613
- à + de 5 ans	0
TOTAL	25 202
Montant pris en charge dans l'exercice	704 735

5.7.18 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	82 780 000
Effets escomptés non échus	-
Engagement auprès du factor	3 010 261
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	704 735
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Autres engagements donnés :	
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	323 503
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	11 368 239
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 924 941
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Société Générale pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	991 752
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	455 261
Nantissement Enalees	-
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100 000
Nantissement sur les titres Doc2u au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	570 000
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	9 600 000
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 099 500
Option pour le rachat (put) du solde des titres Bhr	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Nordic	NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)	75 000
Change à terme selon détail annexé	
TOTAL	118 003 191
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	31 433 195
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750 000
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	194 123
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	83 195
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170 000
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	1 020 000
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	1 050 000
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u et Biosynex Nordic	NC
Change à terme selon détail annexé	
TOTAL	4 267 318
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	-

Autres engagements reçus : change à terme pour 1 280K\$ avec pour contrevaieur 1 109 K€ selon le tableau ci-dessous :

change à terme pour 1 M\$ avec pour contrevaieur 0,8 M€ selon le tableau ci-dessous :

Banques	Montants \$	Valeur €
BNP	\$0,00	0,00 €
BP	\$0,00	0,00 €
CIC	\$1 280 000,00	1 109 393,25 €
MONEX	\$0,00	0,00 €
TOTAL	\$1 280 000,00	1 109 393,25 €

Contrat d'affacturage : depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2021, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 4 687 674 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2022 est le suivant :

Détail Factor	31/12/2022	31/12/2021	Classement	Etats financiers
FONDS DE GARANTIE FACTOR	991 456,86	1 608 412,60	275001	Actif immobilisé
AFFACTURAGE	- 4 687 674,10	- 14 790 190,00	411002	Actif clients
CCV - FACTOR	-	-	467001	Actif clients
REB-FACTOR	685 956,74	1 147 250,78	467007	Actif clients
Total engagement Factor	- 3 010 260,50	- 12 034 526,62		

5.7.19 Dettes garanties par des suretés réelles

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Montant garanti 2022	Montant garanti 2021
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	323 503	467 812
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine.	3 924 941	4 770 362
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	991 752	1 219 050
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	455 261	654 822
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239	11 368 239
Nantissement sur les titres Bigix au profit de la Caisse d'épargne	2 099 500	-
Garantie à première demande en faveur de Temsys (Ald)	75 000	-
TOTAL	19 238 196	18 480 285

5.7.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Participation des salariés	782 817
Organic	186 205
Ecart de conversion passif	280 231
Autres :	
TOTAL	1 249 253

Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

5.7.21 Rémunération des dirigeants

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montant
- des organes d'administration (jetons de présence)	30.000 €
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
TOTAL	30.000 €

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.7.22 Effectif moyen

	Personnel salariés N	Personnel salariés N-1
Effectifs	272	228
TOTAL	272	228

Commentaires : Cet effectif comprend les apprentis, au nombre de 9.

5.7.23 Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)								
Biosynex Deutschland GmbH *	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	EUR	89	34 742	89	34 742	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	EUR	3 500	-	3 500	-	100%	3 500	3 500
Biosynex Pharma SAS	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	GBP	38	-92	43	-104	75%	1 969	1 969
Bigix Pharma Srl	EUR	10	426	10	426	100%	2 100	2 100
Avalun SAS	EUR	143	-2 779	143	-2 779	100%	11 500	2 400
Doc2u SAS	EUR	286	-349	286	-349	100%	1 700	1 700
Medkoncept A/S	DKK	400	-282	54	-38	75%	711	711
Participations (entre 10 et 50%)								
ProciseDx Inc	USD	29 323	-19 505	27 397	18 224	42,70%	12 118	12 118
Primadiag SAS	EUR	758	292	758	292	23,24%	1 468	1 468
Theradiag SA **	EUR	13 249	-4 791	13 249	-4 791	47,31%	11 591	11 591
Autres participations								
N/A								

Sociétés	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)						
Biosynex Deutschland GmbH *	EUR	-	-	NC	0	-
Biosynex Swiss SA	EUR	-22 129	-	17 782	95 123	25 100
Biosynex Pharma Benelux Srl	EUR	-	-	356	1 152	-
Biosynex Pharma SAS	EUR	-	-	0	0	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	GBP	401	-	-259	3 391	-
Bigix Pharma Srl	EUR	-	-	-169	2 134	-
Avalun SAS	EUR	5 867	-	-2 660	1 016	-
Doc2u SAS	EUR	503	-	-345	9	-
Medkoncept A/S	DKK	400	-	41 803	52 128	-
Participations (entre 10 et 50%)						
ProciseDx Inc	USD	-	-	-6 615	810	-
Primadiag SAS	EUR	1 217	-	-5	1 004	-
Theradiag SA **	EUR	-	-	-488	12 205	-
Autres participations						
N/A						

* Biosynex Deutschland GmbH est en cours de liquidation

** Au 19 avril 2023, le pourcentage de détention est 72,23%

5.7.24 Variation des capitaux propres

	N	N-1
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	131 833 245	59 322 704
- Distributions		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	131 833 245	59 322 704
Variations du capital social	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-	-
Variations des autres postes	-	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	131 833 245	59 322 704
Variations du capital social	- 88 276	198 136
Variations du compte de l'exploitant	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	- 21 677 843	19 375 505
Variations des écarts de réévaluation	-	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	16 583	69 355
Variations des réserves réglementées	-	-
Variations du report à nouveau	34 481 672	26 823 309
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-	-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	- 54 942 045	28 759 098
Variation en cours d'exercice	- 42 209 909	17 568 497
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	89 623 336	76 891 201
Résultat de l'exercice	30 841 051	54 942 045
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	120 464 387	131 833 245

Le capital social est composé de 10 252 580 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 3 662 103 actions bénéficient d'un droit de vote double.

5.7.25 Détail des capitaux propres au 31/12/2022 :

Libellé	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Capital	1 025 258	1 113 534
Prime d'émission	6 142 974	27 820 817
Prime de fusion	15 610 458	15 610 458
Boni de fusion	103 820	103 820
Bons de souscription d'actions	3 738 725	3 738 725
Réserve légale	111 353	91 540
Autres réserves	1 582 230	1 585 460
Report Nouveau (Créditeur)	61 308 518	26 826 846
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	30 841 051	54 942 045
Amortissement dérogatoire		
TOTAL	120 464 387	131 833 245

5.7.26 Parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Avec Primadiag SAS

Le 19 avril 2022, BIOSYNEX et PRIMADIAG, société détenue à hauteur de 23,24% par BIOSYNEX, ont conclu une convention de compte courant d'associé pour un montant total de 400.000 euros. Les soldes créditeurs seront productifs d'intérêts au taux de 5% l'an. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration *a posteriori* lors de sa réunion en date du 12 mai 2022. Les intérêts au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 3.726 €.

Avec Elie Fraenckel

Lors de sa réunion en date du 28 juin 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestations de service avec Monsieur Elie Fraenckel, administrateur de la Société, afin que celui-ci accompagne le Groupe dans l'organisation quotidienne en matière financière, sociale et juridique et accompagne la Société lors d'opérations de croissance externe ou de restructuration menées par la Société. Les honoraires au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 29.687 €.

Avec ProciseDx Inc

Lors de sa réunion en date du 21 septembre 2022, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de plusieurs conventions entre la Société et ProciseDx, sa filiale détenue à 37,17% :

- une convention de prêt par laquelle la Société a prêté un montant de 2.001.000 de dollars américains à ProciseDx pour une durée expirant au plus tard le 31 décembre 2025, sous réserve de l'absence de cas de remboursements anticipés notamment en cas de conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation (tel que défini ci-dessous), avec un taux d'intérêt de 5% par an. Ce prêt a été intégralement remboursé le 14 octobre 2022.
- un accord de licence et de commercialisation permettant à la Société d'obtenir certains droits exclusifs sur la fabrication, la commercialisation et le développement de produits de ProciseDx sur le territoire suivant : le monde entier à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Chine et du Japon (les « **Pays Exclus** »). La licence est exclusive pour certains domaines d'applications (diagnostic des soins primaires ; diagnostic des établissements de soins d'urgence ; diagnostic des données obstétricales et néonatales ; diagnostic de la gastroentérologie point of care, etc.) et non-exclusive pour tous les autres. Cet accord de licence a été conclu moyennant la somme de 5.000.000 de dollars américains à payer par BIOSYNEX selon un échéancier défini dans l'Accord de Licence et de Commercialisation et des royalties. Cet accord organise également les droits de propriété intellectuelle concernant les produits licenciés, commercialisés et développés (l'« **Accord de Licence et de Commercialisation** »).
- un contrat de distribution par lequel ProciseDx fabrique et fournit certains produits et pièces en attendant la transition complète de la fabrication des produits à BIOSYNEX sur le territoire concerné au titre de la conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation. Chaque produit fabriqué par ProciseDx donne lieu à un paiement par BIOSYNEX selon des modalités définies dans le contrat (le « **Contrat de Distribution** »).

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2022, le Conseil d'administration a autorisé *a posteriori* la conversion anticipée des *convertible promissory notes* ce qui a abouti à la conclusion d'un *Note Conversion Agreement* en date du 14 octobre 2022, permettant à la Société de convertir ses obligations en 17.581.588 actions de la société ProciseDx, portant ainsi sa participation au capital de ProciseDx de 37,17% à 42,70%. Le Conseil a retenu que la conclusion de ce *Note Conversion Agreement* était dans l'intérêt de la Société dans la mesure où il permet à la Société d'augmenter sa participation au sein de la société ProciseDx.

Avec Pregnomic SAS

Conclusion d'un contrat de fourniture d'anticorps et de protéines avec la société Pregnomic SAS, dont Thierry Paper et ALA FINANCIERE, administrateurs de la Société sont actionnaires et dont AXODEV et AJT FINANCIERE, sociétés respectivement détenues par Thierry Paper et Thomas Lamy, administrateurs de la Société, sont également actionnaires. Les achats au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10.602 €.

6.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme
22 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 60 911 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.3.3 de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Strasbourg, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

6.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme
22 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux ainsi que les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établissent respectivement à 37 701 K€ et 24 597 K€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 5.6.1 et 5.6.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que de l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : l'information relative au nombre de factures non réglées dont le terme est échu n'est pas communiquée dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim et Strasbourg, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

6.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme
22 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Biosynex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) Contrat de prestations de service

Personne concernée : M. Elie FRAENCKEL, administrateur de BIOSYNEX

Le 28 juin 2022, un contrat de prestations de service a été conclu avec M. Elie FRAENCKEL afin que celui-ci accompagne le Groupe dans l'organisation quotidienne en matière financière, sociale et juridique et accompagne la Société lors d'opérations de croissance externe ou de restructuration menées par la Société. Les honoraires au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 29 687 €.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 28 juin 2022.

2) Conclusion d'un contrat de fourniture avec la société Pregnomic SAS

Personne concernée : M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et Président de Pregnomic

Le 28 juin 2022, un contrat d'achat d'anticorps et de protéines a été conclu avec la société Pregnomic. Les achats au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10 602 € HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 28 juin 2022.

3) Convention de prêt

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx et M. Thierry PAPER, Directeur Générale Délégué de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx

Le 21 septembre 2022, une convention de prêt a été conclue entre la Société BIOSYNEX et ProciseDx par laquelle la Société BIOSYNEX prêterait un montant de 2 001 000 dollars américains à ProciseDx pour une durée expirant au plus tard le 31 décembre 2025, sous réserve de l'absence de cas de remboursements anticipés notamment en cas de conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation (tel que défini ci-dessous), avec un taux d'intérêt de 5% par an. Ce prêt a été remboursé le 14 octobre 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2022.

4) Accord de licence et de commercialisation et accord de distribution

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx et M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx

- un accord de licence et de commercialisation a été conclu avec la société ProciseDx en date du 20 octobre 2022, permettant à la Société BIOSYNEX d'obtenir certains droits exclusifs sur la fabrication, la commercialisation et le développement de produits de ProciseDx sur le territoire suivant : le monde entier à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Chine et du Japon. La licence est exclusive pour certains domaines d'applications (diagnostic des soins primaires ; diagnostic des établissements de soins d'urgence ; diagnostic des données obstétricales et néonatales ; diagnostic de la gastroentérologie point of care, etc.) et non-exclusive pour tous les autres. Cet accord de licence a été conclu moyennant la somme de 5 000 000 de dollars américains selon un échéancier défini dans l'Accord de Licence et de Commercialisation et des royalties.

Cet accord organise également les droits de propriété intellectuelle concernant les produits licenciés, commercialisés et développés (l'« Accord de Licence et de Commercialisation »).

- un contrat de distribution a été conclu avec la société ProciseDx en date du 20 octobre 2022, par lequel ProciseDx fabriquera et fournira certains produits et pièces en attendant la transition complète de la fabrication des produits à BIOSYNEX sur le territoire concerné au titre de la conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation. Chaque produit fabriqué par ProciseDx donnera lieu à un paiement par Biosynex selon des modalités définies dans le contrat (le « Contrat de Distribution » et avec la Convention de Prêt et l'Accord de Licence et de Commercialisation, les « Contrats »).

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2022.

Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement et motivées.

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1) Convention de compte courant d'associé

Le 19 avril 2022, BIOSYNEX et PRIMADIAG, société détenue à hauteur de 23,12% par BIOSYNEX, ont conclu une convention de compte courant d'associé pour un montant total de 400.000 euros. Les soldes créditeurs sont productifs d'intérêts au taux de 5% l'an. Les intérêts au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 726 € HT. Le solde du compte courant est de 200 000 euros au 31 décembre 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration a posteriori lors de sa réunion en date du 12 mai 2022.

2) Conversion anticipé des obligations convertibles.

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx et M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx

Les obligations « convertible promissory notes » souscrites les 17 mars et 22 novembre 2021 ont fait l'objet d'un « Note Conversion Agreement » en date du 14 octobre 2022, permettant à la Société de convertir ses obligations d'un montant de 8 790 795 dollars américains en 17.581.588 actions de la société ProciseDx, portant ainsi sa participation au capital de ProciseDx de 37,17% à 42,70%.

Cette convention a été autorisée a posteriori par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 20 octobre 2022.

Ces conventions conclues en 2022 n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation préalable suite à une omission.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Facturation d'honoraires AXODEV

Personne concernée : M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

La société AXODEV, représentée par M. Thierry PAPER en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2022 représente 202 176 € HT.

2) Facturation d'honoraires AJT FINANCIERE

Personne concernée : M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AJT FINANCIERE

La société AJT FINANCIERE, représentée par M. Thomas LAMY en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2022 représente 200 000,04 € HT.

3) Facturation d'honoraires ALA FINANCIERE

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA FINANCIERE

La société ALA FINANCIERE, représentée par M. Larry ABENSUR en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2022 représente 240 000 € HT.

4) Contrat de bail commercial entre la SCI ALE et la société BIOSYNEX SA

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la SCI ALE

La SCI ALE, représentée par M. Larry ABENSUR, gérant, a donné en sous-location à la société BIOSYNEX à compter de 2017, un local professionnel sis à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 22 Boulevard Sébastien Brant. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la SCI ALE a facturé au titre de ce contrat un loyer de 756 849,48 € HT, des charges de 48 000 € et un avoir de 6 877,69 € HT de décompte de charges 2021 facturé en 2022 et la taxe foncière pour 29 402 €.

5) Emission par ProciseDx de convertible promissory notes au profit de BIOSYNEX

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx et M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de ProciseDx

- Le 17 mars 2021 une convention a été conclue avec ProciseDx, sa filiale détenue à 37,17%, pour l'émission au profit de BIOSYNEX de *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité):
 - o Un *Note Purchase Agreement* ; et
 - o Un *Convertible Promissory Note Agreement*.Cette convention a pris fin le 14 octobre 2022 avec la signature d'un accord de conversion anticipée des obligations convertibles souscrites le 17 mars 2021.
- Le 22 novembre 2021, la société ProciseDx, filiale de la Société, a émis au profit de BIOSYNEX des *convertible promissory notes* (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant total de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus), à l'issue d'un délai de 12 mois et 275 jours, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité). Ces *convertible promissory notes* seront remboursées à l'issue de la Date de Maturité ou converties en actions selon des modalités prévues dans les contrats intitulés *Note Purchase Agreement* et *Convertible Promissory Note* conclus le 22 novembre 2021 entre la Société et sa filiale, la société ProciseDx Inc. Cette convention a pris fin le 14 octobre 2022 avec la signature d'un accord de conversion anticipée des obligations convertibles souscrites le 22 novembre 2021.

Schiltigheim et Strasbourg, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

7 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 8 à 23 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Illkirch-Graffenstaden, le 19 avril 2023

Monsieur Larry ABENSUR

Président Directeur Général

8 INFORMATIONS GENERALES

8.1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de BIOSYNEX sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0011005933

Code Mnémonique : ALBIO

BIOSYNEX est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

8.2 Contact

BIOSYNEX

Tél. : 03 88 78 78 87

www.BIOSYNEX.com

investisseurs@BIOSYNEX.com